

Wiener Stadt-Bibliothek.

4255

A

NOTE

sur

L'ŒUVRE DE SAINT-NICOLAS.

NOTE

1777

L'ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS

OEUVRE
DE
SAINT-NICOLAS

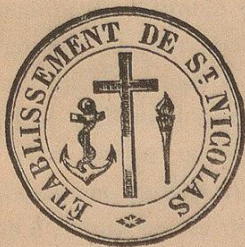
POUR L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE
ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DES GARÇONS;
APRÈS LEUR PREMIÈRE COMMUNION

POUR
LES ARTS INDUSTRIELS, LES MÉTIERS, L'HORTICULTURE
ET LE COMMERCE.

A PARIS, RUE DE VAUGIRARD, 112.
A Issy, ancien château, Grande-Rue, n° 36.

Car ces trois vertus, la Foi, l'Espérance
et la Charité, demeurent à présent dans
l'Eglise, et sont toutes trois nécessaires
pour la justification et le salut; mais la
charité est la plus excellente des trois.

(SAINT PAUL).



PARIS,
TYPOGRAPHIE DE H. V. DE SURCY ET C^e, RUE DE SÈVRES, 37.

1849

SAINT-NICOLAS

THE FIRST AND LARGEST
OF THE FINEST PRINTING AND BOOK-BINDING
ESTABLISHMENTS IN THE UNITED STATES
AND THE MOST COMPLETELY EQUIPPED
FOR THE PRODUCTION OF ALL KINDS OF
PRINTING AND BOOK-BINDING



1888

OEUVRE

DE

SAINT-NICOLAS.

BUT, ESPRIT, ORGANISATION ÉCONOMIQUE.

Tout a été dit sur l'importance de l'éducation en général, de celle des enfants destinés au travail manuel en particulier. L'enseignement professionnel, accompagné de l'instruction élémentaire et du développement sainement dirigé des facultés morales, est un des besoins le plus vivement sentis de notre époque, et s'il est éminemment désirable en principe qu'il puisse être organisé au sein même de la famille, les circonstances qui s'opposent à l'accomplissement de ce vœu existent malheureusement sur une trop vaste échelle pour qu'on ne soit pas obligé de faire aux combinaisons qu'elles réclament une très-large part. Que d'enfants privés de leurs parents ou qui ne les ont jamais connus ! Combien d'autres qui ne peuvent recevoir les soins nécessaires de ces mêmes parents absorbés par leurs travaux, ou condamnés, comme les gens de service, à vivre loin du foyer de famille ! Combien enfin qui ne recueilleraient autour

de ce foyer que des leçons dangereuses et de déplorable exemples ! Les directeurs les plus zélés des externats ouverts à la population des grandes villes, reconnaissent avec douleur que leurs efforts pour former au bien les jeunes âmes confiées à leurs soins , échouent souvent contre de semblables influences. On n'insistera donc pas sur l'utilité des établissements destinés à recueillir ces pauvres enfants, à les préserver de la contagion du vice, et à jeter des semences de vertu dans leurs intelligences et dans leurs cœurs , et l'on ne s'attachera qu'à faire ressortir ce qui distingue spécialement l'OEuvre de Saint-Nicolas entre toutes celles qui ont été fondées dans ce louable but.

L'OEuvre de Saint-Nicolas est née pauvre ; elle a eu des commencements humbles et chétifs ; de là lui vient, et on ne craint pas de le dire, le genre de mérite qu'on se croit fondé à revendiquer pour elle. Ce fut en 1827 que M^{sr} de Bervanger, qui dirigeait alors une association charitable d'ouvriers sous l'invocation de saint Joseph (1), premier essai des classes d'adultes qui rendent aujourd'hui tant de services, conçut la pensée d'ouvrir un asile aux enfants dépourvus de ressources et d'appui, pour les préparer à l'exer-

(1) Cette association commencée en 1822 a duré jusqu'en juillet 1830 ; elle était composée de près de 7,000 ouvriers de divers états. Les anciens membres qui restent offrent encore de précieuses ressources pour le placement externe d'apprentis et d'ouvriers de Saint-Nicolas.

cice des professions laborieuses qui devraient les nourrir un jour. Il en réunit d'abord sept dans des mansardes du faubourg Saint-Marceau; tel fut le modeste point de départ de tout ce que la Providence, bénissant, au delà de ses espérances, ses intentions et ses efforts, a daigné permettre qu'il réalisât depuis. Grâce au concours de la charité, il devint possible, au bout de six mois, de louer un logement plus vaste; on s'installa à Vaugirard, d'où, plus tard, on revint à Paris; et, par un progrès particulièrement dû au dévouement de deux bienfaiteurs incomparables, M. Victor de Noailles et M^{lle} Marie de Fréhaut, on passa successivement du chiffre de 1,200 francs de loyer à celui de 3,000 francs, puis de 5,000 francs. Enfin, les prétentions exorbitantes d'un propriétaire, et d'autres complications firent sentir que, pour reposer sur une base solide, l'établissement devait avoir des bâtiments à lui, et, toujours aidé par la générosité des amis de son OEuvre, M^{sr} de Bervanger put faire les acquisitions et les constructions par suite desquelles il possède maintenant deux maisons considérables, l'une à Paris, rue de Vaugirard 112, l'autre à Issy, ancien château de ce nom, Grande-Rue 36, et se voit en état de recevoir, sans encombrement, 1,000 enfants, tous internes.

Mais si ces accroissements ont été rapides, ils n'ont pas cessé d'être laborieux. Le prix des immeubles, comme on l'expliquera tout à l'heure, n'est pas entièrement soldé, et les dépenses payées n'ont pu l'être

qu'au moyen d'une attention soutenue à profiter de toutes les ressources, sans jamais en laisser perdre aucune. De là l'habitude prise d'une rigoureuse économie; de là la possibilité d'obtenir tous les résultats désirables à des conditions pécuniaires qu'il est difficile d'attendre d'institutions créées *à priori*, pourvues, dès l'abord, de moyens d'action en rapport avec leur importance, et dispensées de cet apprentissage que rien ne saurait remplacer, d'une longue et pénible lutte contre les embarras et les difficultés de chaque jour.

Le caractère distinctif de l'OEuvre de Saint-Nicolas, celui qu'elle tient de son origine même, celui qui la recommande particulièrement à l'attention des hommes dévoués aux intérêts de l'humanité, c'est, n'hésitons pas à le proclamer, le bon marché de sa gestion. Serait-ce donc là un médiocre avantage? Il faudrait avoir peu réfléchi sur les problèmes sociaux du temps présent pour en juger ainsi. Qui ne voit que les limites nécessaires de la richesse générale sont, dans l'ordre matériel, comme l'inévitable intervention des passions individuelles dans l'ordre moral, le grand obstacle à la réalisation de ces séduisantes théories qui prétendent supprimer la misère? Qui ne comprend dès lors que toute combinaison par laquelle on subvient à une même quantité de besoins, moyennant un moindre déboursé, est un précieux acheminement vers ce qu'il y a de praticable dans un but si digne d'enflammer le zèle de quiconque porte un cœur d'homme et de chrétien?

N'oublions pas toutefois que le bon marché n'est un avantage qu'à une condition ; c'est de n'être point acheté par une infériorité fâcheuse dans la qualité du service auquel il s'applique, et qu'il faut commencer par prouver qu'on fait bien, avant d'être admis à se vanter de faire économiquement.

A cet égard, deux choses sont à considérer dans une OEuvre comme celle de Saint-Nicolas : l'esprit général qui l'anime, et la manière dont cet esprit est mis en pratique.

Quant à l'esprit de l'OEuvre, on ne peut mieux le caractériser que par la définition donnée, en tête de sa Règle, du but qu'elle se propose.

« Ce qui manque aux enfants destinés à vivre du
« travail de leurs mains, c'est la facilité de joindre, à
« l'apprentissage d'un métier, des études élémentai-
« res, et principalement l'étude de la religion, sans
« laquelle un ouvrier ne trouve, pendant sa vie, ni
« règle pour sa conduite, ni consolation dans ses fa-
« tiges, ni espérance pour son avenir. Si la mort,
« l'absence, ou même les occupations multipliées
« de leurs parents privent les enfants des soins de la
« famille, une maison d'éducation tenue paternelle-
« ment devient pour eux la plus précieuse des res-
« sources. Des établissements, qui réunissent ces avan-
« tages, répondent donc à un besoin profond de la
« société : aussi le but principal de l'OEuvre de Saint-
« Nicolas fut-il, dès son origine, de subvenir au moyen

« d'une pension minime à tous les besoins des enfants,
« surtout des orphelins ; de leur inspirer l'amour de
« la vertu et du travail, et de les préparer, par la pra-
« tique des devoirs religieux, à devenir un jour non-
« seulement de bons chrétiens, mais encore de bons
« ouvriers.

Que si quelqu'un craignait, d'après cet exposé, que l'OEuvre n'eût un caractère trop exclusivement religieux, que la multiplicité des actes de dévotion ne fit tort à l'enseignement professionnel ou élémentaire, et ne risquât de fatiguer les enfants et d'amener chez eux, par la suite, une réaction funeste dans un sens opposé, qu'il se rassure : c'est encore dans la Règle qu'il est écrit : « On n'exige de la part des enfants, en « fait de pratiques religieuses, rien au delà de ce qui « est imposé aux ouvriers chrétiens qui sont dans le « monde. »

Ajoutons que les hommes chargés de les instruire et de les diriger, ne sont liés par aucun vœu, ne forment point une congrégation proprement dite, et que le nom de *frères*, par lequel on les désigne, n'est qu'un titre destiné à leur rappeler sans cesse la mission de charité qu'ils ont acceptée, et l'esprit dans lequel ils doivent la remplir.

Citons enfin, pour compléter l'idée générale de l'OEuvre et de ses tendances, le passage suivant de l'exposé préliminaire mis en tête de la règle par le fondateur.

« On ne reçoit pas facilement les enfants au-dessus

« de douze ans, de crainte qu'ils n'aient déjà reçu l'in-
« fluence du mauvais exemple, et ne viennent gâter
« tout le jeune troupeau.

« L'orphelin indigent, privé de sa mère, est admis
« de préférence.

« On n'exclut pas les enfants illégitimes, les fils de
« criminels, ni les vagabonds par suite de délaisse-
« ment, pourvu qu'ils n'aient pas de mauvais précé-
« dents; ils sont cependant l'objet d'une surveillance
« plus active, et lorsqu'on a reconnu que leur cœur
« n'est pas corrompu, ils ont droit à la même charité
« que leurs camarades, car ils sont tous rachetés du
« même sang de Jésus-Christ. Nous en avons eu qui
« sont devenus des modèles, et ils nous sont plus chers
« parce qu'ils ont été exposés à de plus grands périls....

« Il n'y a pas de distinctions parmi les enfants; elles
« les blesseraient, les humilieraient et les porteraient à
« détester les classes supérieures. Ainsi, on voit jouer
« ensemble les enfants abandonnés avec d'autres dont
« les aïeux ont rempli les premières charges de l'État.
« Souvent on voit se lier d'amitié des enfants qui sont
« devenus orphelins dans les commotions politiques
« des différents partis (1). Le supérieur seul connaît
« les familles; il a été souvent assez heureux pour en
« légitimer les unions, et donner ainsi des noms à de

(1) Les enfants, à leur entrée, sont inscrits sous un numéro, qui leur sert exclusivement à se désigner et à s'appeler entre eux.

« pauvres êtres qui n'en avaient point. Du reste, les
« enfants savent que les préférences sont données aux
« plus sages, et qu'on ne garde pas ceux dont la con-
« duite serait dangereuse pour les autres.

«

« Un des projets préférés de l'OEuvre de Saint-Ni-
« colas consiste à former des écoles d'agriculture.
« C'est notre pensée favorite depuis vingt-deux ans :
« trop d'enfants sont destinés à l'apprentissage des
« métiers. On verra un jour l'industrie dévorer l'in-
« dustrie (1). Les champs manquent d'ouvriers intelli-
« gents : c'est donc un grand service à rendre à tout
« le monde que d'établir des instituts agricoles. Les
« enfants y trouveront un air plus sain, des mœurs
« plus pures, et un état plus assuré. Que d'améliora-
« tions s'ensuivraient pour les conditions pauvres et
« pour la société en général!

« Déjà il a été formé un établissement de Saint-Nico-
« las pour l'horticulture, dans l'ancien château d'Issy.

« Nous voudrions aussi établir des maisons de cor-
« rection paternelle afin d'adoucir, avec les moyens
« de la religion, les mœurs des enfants indomptables.

« L'OEuvre de Saint-Nicolas est toute disposée à
« s'occuper des enfants délaissés qu'on ne pourrait
« pas recevoir dans les autres maisons.....

« L'OEuvre de Saint-Nicolas ne borne pas à cela

(1) Ceci a été écrit en 1844.

« sa sollicitude ; elle s'étend à ceux de ces malheureux
« qui sont déjà condamnés.... »

En voilà assez pour montrer comment M^{gr} de Ber-
vanger comprend la tâche qu'il s'est imposée, et sous
l'influence de quelles pensées et de quels sentiments il
en poursuit l'accomplissement.

Quant au détail des procédés qu'il emploie pour y
parvenir, il faudrait transcrire la Règle entière pour le
faire bien connaître. Il nous suffira d'indiquer quelques
points principaux.

On a soin de ne pas prolonger les offices religieux
pour ne pas fatiguer l'attention des enfants, que l'on
soutient d'ailleurs en leur en faisant chanter une par-
tie en musique. Les parents et les protecteurs peuvent
y assister sans aucune rétribution. Les premières com-
munion ont lieu plusieurs fois par an ; on y admet les
enfants âgés au moins de onze ans et demi, en qui l'on
reconnait une instruction suffisante et une bonne con-
duite, tout en ayant égard à la faiblesse de l'âge et au
degré d'intelligence de chacun.

Le retour fréquent de ces solennités permet de ne
pas prolonger au delà de l'indispensable le séjour dans
l'établissement d'enfants nombreux, dont les parents,
chrétiens mais peu aisés, ont voulu assurer à cette ac-
tion décisive pour l'avenir de leurs fils, une prépara-
tion et un recueillement difficilement compatibles
avec leur vie obligée dans le monde, mais dont les sa-

crifices n'ont été possibles qu'à la condition d'être momentanés. Il résulte de là, et d'une autre cause encore, que dans l'établissement, où cependant beaucoup d'élèves de 16 à 19 ans ont fait leur éducation entière, l'âge moyen est de 11 ans, et le renouvellement annuel environ d'un tiers. Ce mouvement, s'il dépendait uniquement de la première cause et portait seulement sur les enfants qui, ayant fait leur première communion, ne sortent qu'après avoir acquis de bons principes, pourrait être classé parmi les bienfaits de l'OEuvre.

Mais l'administration a aussi la douleur de se séparer avant le temps d'un certain nombre d'enfants pour lesquels il est dû plusieurs mois de pension. Elle ne pourra se soustraire à cette obligation cruelle que lorsqu'un fonds de roulement suffisant lui permettra de laisser plus de temps encore à d'honnêtes ouvriers. Elle maintiendra alors leurs enfants à l'établissement avec un plaisir bien vif, quand à côté de la gêne passagère, elle reconnaîtra de la bonne volonté et de solides vertus.

Après la première communion, ceux des enfants que les parents ou les protecteurs désirent laisser dans la maison jusqu'à la fin de leur apprentissage, sont admis, sur la demande et au choix de ces derniers, dans l'un des ateliers internes qui y sont établis au nombre de vingt-cinq. Les chefs de ces ateliers ont tout le bénéfice du travail ; mais leur autorité, et celle de leurs contre-mâtres sur les apprentis, est limitée de telle sorte qu'elle ne puisse ni compromettre la discipline

de la maison, ni devenir oppressive et dangereuse pour les enfants. Ceux-ci ne passent à l'atelier que huit heures et demie par jour; l'administration veille à ce que leurs intérêts soient garantis par le contrat d'apprentissage, et conserve elle-même sa liberté envers les deux parties afin de pouvoir renvoyer ceux des maîtres ou des enfants dont la présence lui semblerait offrir des dangers.

Les études comprennent :

L'instruction religieuse et morale;

La lecture, l'écriture, l'orthographe, les éléments de la grammaire et de la langue française;

La géographie élémentaire et les faits les plus importants de l'histoire sainte et de l'histoire de France;

Le calcul oral, l'arithmétique, la tenue de livres, les notions de géométrie pratique, l'arpentage et le toisé;

Le dessin linéaire, la musique vocale et instrumentale;

Les notions de physique, de chimie, de mécanique et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie.

Les plus relevées et les moins généralement indispensables de ces connaissances ne sont enseignées qu'aux élèves des premières divisions. Ceux qui font partie des ateliers n'en suivent pas moins tous les jours une classe de deux heures, (à moins que les parents ou les protecteurs ne préfèrent leur faire employer ce temps à se perfectionner dans leur profession). On profite aussi, pour les instruire, des interruptions qui peuvent survenir dans les travaux.

Le soin de la préparation des aliments et de l'entretien du linge, avant tout le soin des malades est confié à des sœurs de charité, c'est la plus sûre garantie de l'accomplissement exact et consciencieux de ces fonctions si utiles.

Les éléments de la nourriture sont minutieusement déterminés par la règle, afin qu'il n'y ait ni plaintes ni abus. Les portions sont réglées selon les tailles, et l'enfant qui travaille dans les ateliers en reçoit une plus forte que celui qui, ne suivant que les classes, dépense moins d'énergie musculaire. L'excellente santé dont jouissent en général les enfants de Saint-Nicolas, prouve que sous ce rapport, tous les besoins réels sont satisfaits.

Tous les frais de l'infirmerie sont au compte de la maison. Les parents y peuvent entrer à toute heure. De sages précautions sont prises pour prévenir les maladies. On croira facilement, dit la règle, un enfant « qui se dira malade, et on l'enverra à la sœur infirmière, qui le présentera à la visite du médecin. « Souvent même il faut questionner les enfants quand « on voit leurs traits altérés; car les maladies prises à « temps sont plus faciles à guérir (1). »

Les personnes les plus compétentes ont déclaré que le chiffre de la mortalité reste constamment à Saint-Nicolas au-dessous de la moyenne générale pour les enfants du même âge. Cependant, si l'on songe aux an-

(1) Outre les médecins distingués attachés à l'œuvre, les médecins de la plus haute réputation accordent, dans les cas graves, leur généreux concours à l'orphelin de Saint-Nicolas.

técédents de beaucoup des élèves, il ne serait pas surprenant que le chiffre fût supérieur.

Le vêtement est uniforme, simple et de bonne qualité. Dans toutes ses parties il est, ainsi que son entretien, à la charge de l'établissement.

La propreté n'est jamais négligée.

Une surveillance à la fois active et discrète s'exerce jour et nuit sur la conduite des enfants.

Les dortoirs sont constamment éclairés la nuit; les enfants n'y restent jamais seuls et y changent souvent de voisins.

Un temps suffisant de récréation sépare les heures d'étude et de travail. On encourage les exercices propres à fortifier les élèves et à assouplir leurs membres; ils reçoivent des leçons de gymnastique et de natation; on les promène au dehors les jours de congé lorsque le temps le permet, et quelquefois en été on leur fait faire, à titre de divertissement extraordinaire et de récompense, de grandes courses où ils emportent leurs provisions pour la journée : plaisir qu'on remplace en hiver par des séances de physique, de ventriloquie, etc., pour stimuler leur application et leur zèle par la perspective du retour de ces amusements.

Les récréations de Saint-Nicolas frappent par l'aisance et la gaieté cordiale qui règnent chez les enfants.

Chaque dimanche, vers trois heures, on voit les personnes les plus honorables se faire les témoins bienveillants de leurs jeux, applaudir à leurs succès dans la

musique militaire, s'intéresser enfin au spectacle singulier de cette foule de parents que le parloir contient à peine et qui, rangés devant de longues tables, viennent associer leurs enfants à un modeste régal de famille.

Les récompenses en général, bons points, notes affichées au parloir, places de composition, prix distribués chaque année, sont calculées dans la vue d'exciter l'émulation et de développer le sentiment du devoir.

Les punitions tendent par une autre voie au même but, et pour qu'elles ne le manquent pas, des recommandations minutieuses sont adressées à ceux qui doivent les appliquer. « Un maître, » c'est encore la règle qui parle, « doit se persuader que les punitions corrigent
« moins par elles-mêmes que par la manière dont on
« les inflige. Par la rudesse, on abrutit l'esprit et on
« fait perdre tout sentiment honnête, on donne de
« l'horreur pour l'étude et pour le travail. Il faut ga-
« gner par une sage modération ceux qu'on ne ferait
« qu'irriter par une sévérité indiscrete. On ne montre
« pas une égale vivacité pour les choses de peu d'im-
« portance et pour celles qui sont considérables.... Il
« est défendu dans l'œuvre de frapper les enfants et de
« les tirer avec violence : on renverrait quiconque au-
« rait maltraité un enfant...

« L'usage de la prison est interdit à Saint-Nicolas,
« parce que les enfants ne doivent jamais rester seuls
« sans surveillance, et aussi parce qu'on ne veut pas les
« familiariser avec ce châtement. En revanche on atta-
« che à des choses indifférentes de leur nature une

« idée de honte qui leur donne un caractère pénal. »

Pour certaines fautes graves, on a imaginé d'instituer un tribunal pris parmi les enfants eux-mêmes et composé des plus sages, les maîtres faisant l'office de censeurs, et ce mode de répression, employé avec prudence, obtient d'heureux résultats.

Ici encore l'air ouvert des enfants, leurs manières affectueuses avec leurs maîtres, inconnues dans tant d'autres institutions, prouvent que les bornes de la sévérité convenable ne sont pas dépassées. Enfin, un fait notable vient rendre à la discipline un témoignage irrécusable. Cet établissement si nombreux, si diversement composé, ne recevant aucun appui de l'autorité publique, accessible à toutes les impressions du dehors, qui a renfermé jusqu'à 900 élèves dont 250 jeunes ouvriers, a traversé ces vingt-deux ans d'agitation sans savoir ce que c'est qu'une révolte.

Telle est l'esquisse incomplète, mais fidèle, du mécanisme en usage, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans les établissements de Saint-Nicolas. Mais il ne suffit pas de lire la description d'un mécanisme quelconque ou même de le voir exactement retracé sur le papier pour juger comment il fonctionne et quels services il est permis de s'en promettre. L'expérience est, à cet égard, l'autorité suprême, et l'on ne craint pas de l'invoquer ici; elle date de vingt-deux ans. Rien de plus accessible d'ailleurs que les établissements dont il s'agit à toutes les investigations. Parents et protecteurs sont admis constamment à visiter les enfants qu'ils leur ont confiés.

Les orphelins du choléra y avaient été placés; la *Société des amis de l'enfance*, la *Société générale de philanthropie* et plusieurs autres associations charitables y ont fait admettre leurs pupilles, et n'ont pas manqué d'exercer sur la manière dont leurs intentions ont été remplies, un contrôle aussi éclairé qu'assidu. Les attaques même, les inimitiés, les insinuations malveillantes dont, par un sort commun à plus d'une fondation utile, l'œuvre de Saint-Nicolas a été l'objet à certaines époques, sont une garantie de plus du soin consciencieux que les personnes qui donnent à ces sortes d'institutions un intérêt particulier, ont dû mettre à vérifier le mérite des procédés suivis et des résultats obtenus. Ces résultats sont sous les yeux de tous; dans les rangs de l'armée, comme dans les professions laborieuses les plus diverses, partout déjà l'on retrouve des élèves de Saint-Nicolas; et à la bonne conduite de beaucoup d'entre eux, à ce qui reste encore d'idées morales chez ceux qui ont cédé à l'entraînement des passions et des mauvais exemples, au souvenir que tous conservent des instituteurs de leur enfance et à leur empressement à saisir les occasions de s'en rapprocher, on peut juger de la nature des germes déposés dans leurs âmes et de l'efficacité des moyens employés pour rendre ces germes féconds. C'est là un élément d'appréciation plus sûr que toutes les phrases d'un prospectus, et encore une fois c'est avec confiance qu'on insiste sur ce qu'il a de décisif.

Il ne reste donc plus qu'à démontrer la réalité de

l'avantage qu'on a indiqué en commençant, celui d'une gestion moins dispendieuse que tout ce qu'on connaît en ce genre, et cette démonstration n'exigera que peu de mots, ou plutôt qu'un petit nombre de chiffres.

Il résulte de la moyenne des dépenses constatées par les comptes des derniers exercices, comptes imprimés et rendus publics chaque année, que le budget des deux maisons peut être établi ainsi qu'il suit pour les mille enfants qu'elles sont en état de recevoir, y compris la nourriture, le blanchissage de 57 grandes personnes à demeure.

	Dépense totale	Dép. pour chaque enfant
1° Traitement du frère caissier, frais d'impression, de bureau, ports de lettres, menues dépenses.	3,000 f.	3 f. »
2° Traitement des aumôniers, sacristains, organistes, chantres, entretien du culte des deux chapelles.	7,000	7 »
3° Traitement des médecins, des sœurs infirmières; dépenses pour les infirmeries des deux maisons.	2,750	2 75
4° Gages des domestiques chargés de la propreté; brosses, balais, vidanges des fosses, etc. . . .	3,250	3 25
<i>A reporter.</i>	16,000	16 f. 00

	<i>Report.</i>	16,000 f.	16 »
5°	Instruction. Traitement de 19 professeurs internes, y compris les préfets, 22 externes, sans compter ceux du n° 1 et 2 plus haut.	14,000	14 »
6°	Fournitures pour les classes diverses, prix.	6,000	6 »
7°	Entretien complet des enfants, vestiaire, lingerie, buanderie, traitement des maîtres ouvriers et des sœurs attachées à ces offices, encouragements aux apprentis, gages des femmes à la journée (1).	60,000	60 »
8°	Comestibles et liquides, frais de jardinage, traitement des sœurs économes et aides (2).	124,000	124 »
	<i>A Reporter.</i>	220,000	220 »

(1) On en trouvera le détail dans l'Appendice. On ajoute seulement que trois pouces d'eau courante dans la propriété d'Issy offrent, d'une manière très-commode, une grande économie pour la buanderie.

(2) On prend la moyenne des années ordinaires. Pendant les six premiers mois de l'année 1849, la dépense de nourriture par jour et par enfant n'a été que de 25 centimes, y compris la nourriture de 57 grandes personnes à demeure. Cette différence, sur ce tableau, de 9 centimes par jour, si elle se maintenait, procu-

<i>Report.</i>	220,000	220	»
9° Combustibles, éclairage et fumisterie.	10,000	10	»
10° Entretien des meubles et des immeubles.	7,000	7	»
11° Impôts.	3,000	3	»
12° Intérêts et amortissement de la dette.	60,000	60	»
<i>Total</i>	300,000	300	»

On ajoute, pour rendre ces chiffres encore plus exacts, que sur les articles 6 et 8 il convient d'opérer un prélèvement de 4,000 francs en moyenne par an dont voici le motif: on achète des objets de classe qui ne sont pas de première nécessité, et que le prospectus, du reste, laisse à la charge des parents, comme aussi de saines friandises qu'on revend ensuite aux enfants, ainsi que cela se pratique dans les institutions; or, pour simplifier, les acquisitions de ces objets sont portées dans la dépense ordi-

rerait une diminution de 32,400 fr. pour mille enfants, sur la somme de 124,000 fr. portée ici par prévision.

On trouvera dans l'Appendice le tableau des quantités servies à chaque enfant suivant sa taille.

Le pain entre pour près de moitié dans la dépense totale de cet article. Il dépasserait de beaucoup cette moitié, s'il ne se fabriquait pas à l'établissement; ce moyen procure une économie annuelle de 20 fr. environ par enfant, sur le prix à la taxe. En 1848, pour la consommation de 708 élèves, le boni a été de 14,347 fr. 10 c. On désire que ces détails deviennent de quelque utilité à d'autres entreprises charitables.

naire, et la vente qui en provient a un chapitre spécial au budget.

Cette charge de 4,000 francs même surajoutée, une pension de 300 francs par enfant suffit donc pour assurer tous les services, et c'est celle dont on se contente, bien que le personnel des élèves n'ait jamais atteint encore le chiffre de 1,000, ce qui rend la contribution aux frais généraux plus forte pour chacun d'eux. La même pension suffit encore à couvrir les non-valeurs résultant du défaut de paiement de la part de certaines familles, perte qu'on ne peut évaluer, année commune, à moins de 3,000 francs. Enfin dans ce prix, on le sait, sont comprises les dépenses d'entretien et tous les accessoires qui, ailleurs, sont au compte des parents.

On exige seulement, pour tenir lieu de trousseau, 20 francs à chaque entrée, et ce produit, joint à quelques autres, tels que celui de la vente, permet de faire une remise de 60 francs par an aux orphelins de père et de mère.

Nous pensons qu'il est préférable, le plus souvent, de n'accorder que des fractions de bourses selon la position des parents; on peut ainsi rendre service à un plus grand nombre de personnes; et puis, d'après les moralistes les plus estimés, il est bon de laisser aux familles une certaine charge, la plus légère, si l'on veut, afin de ne pas leur faire oublier le devoir imposé par la loi naturelle et divine.

De telles conditions sont déjà beaucoup moins onéreuses que celles qu'aucune institution analogue à Paris peut of-

frir. Mais l'œuvre n'a pas dit son dernier mot. L'article 12 du budget ci-dessus ne se rapporte pas à la gestion normale de l'établissement, mais à une situation particulière résultant de l'existence de dettes non encore soldées. Ces dettes, reliquat d'une dépense totale de 1,200,000 francs environ, qui a pour cause l'acquisition et l'appropriation des immeubles, s'élèvent maintenant à environ 625,000 francs, et si elles étaient consolidées elles ne constitueraient pas une charge exorbitante; car elles ne représenteraient qu'un loyer d'environ 31,000 francs, qui ne serait pas hors de proportion avec l'importance et l'utilité des deux maisons. Que si quelqu'un était tenté de voir dans celle d'Issy une propriété de luxe, il reviendrait bientôt de cette pensée en réfléchissant au parti qu'on tire de cette succursale, soit pour y soigner à part, dans un air plus salubre, les enfants les plus délicats par leur âge ou par leur santé, soit pour y faire fonctionner l'école d'horticulture, en attendant que l'enseignement agricole y trouve aussi sa place. Cette succursale, à trois kilomètres de Paris, offre en outre un but de promenade agréable aux élèves de la maison de Paris, et c'est là qu'ils prennent les leçons de natation, au milieu du parc.

Disons encore que ce passif de 625,000 francs est beaucoup plus que couvert par l'actif, puisqu'en 1847, M^{sr} de Bervanger avait reçu, pour la seule maison de la rue de Vaugirard, une offre d'un million.

Il n'est onéreux que parce qu'il se compose principalement d'emprunts temporaires dont il faut rem-

bourser une partie tous les ans ; de là la nécessité d'un fonds d'amortissement qui grève d'autant le budget ; en même temps l'obligation de faire, à un moment donné, des paiements plus considérables que la moyenne calculée plus haut, cause parfois des embarras à l'administration.

Il est vrai que ce fonds d'amortissement permet d'alléger graduellement la dette au moyen des seules ressources de l'OEuvre ; si les mille élèves étaient présents en 1849, où les denrées sont à bon marché, l'amortissement aurait pu atteindre 50,000 francs. Mais de telles années sont rares ; ce procédé est lent et incertain, il n'empêche pas des moments de gêne ; enfin il reporte à une époque infiniment éloignée la possibilité d'abaisser le taux de la pension, et de mettre les ouvriers dépourvus de protection en mesure d'y satisfaire sans secours étranger. Cependant, quel moyen puissant d'agir sur les mœurs ! Aussi, ne saurait-on rien faire de plus efficace pour la prospérité de l'OEuvre et pour le grand intérêt populaire auquel elle répond, que de la libérer d'une charge plus pesante que dangereuse, mais dernier obstacle au progrès économique qu'il lui est réservé d'accomplir.

La dette éteinte, 60,000 francs disparaissent à l'instant même de son passif annuel, 60 francs de la part contributive de chaque enfant. Du taux déjà si modique de 300 francs, la pension tombe au chiffre inouï, jusqu'à ce jour, de 240 francs, chiffre inférieur, à Paris, à celui de la dépense de l'enfant dans la famille, en sorte que

les parents trouvant un avantage pécuniaire à le confier à l'institution, sont conviés par l'intérêt à lui procurer le bienfait d'une éducation morale et chrétienne. Ce n'est pas tout : grâce aux ressources diverses qui permettent toujours de remettre 60 francs aux orphelins de père et de mère, ce n'est plus que 180 francs qu'on demande pour loger, nourrir, vêtir de toutes pièces, et instruire deux cents ou deux cent cinquante enfants de cette catégorie si digne de commisération.

On pourrait sans doute descendre encore plus bas, si l'on voulait supprimer les 25 maîtres de musique, de dessin, de gymnastique, etc.; si l'on voulait ôter au culte cette solennité qui se fait remarquer à l'institution de Saint-Nicolas, si l'on transportait le chef-lieu hors des barrières, afin d'éviter les droits d'entrée. Mais non, ces enfants ont tout un avenir devant eux, il faut qu'un jour ils puissent dire que rien n'a été négligé pour rendre cet avenir le plus heureux possible. Il convient de ne point affaiblir les liens de famille qui peuvent leur rester, et de rendre facile la visite des parents; il est mieux enfin que l'administration soit à portée d'exercer son salubre contrôle sans trop de gêne.

Un progrès plus judicieux serait d'étendre encore à une nouvelle classe d'enfants le bienfait de l'institution. Il suffirait d'affecter à un *asile* destiné aux petits garçons de 3 à 6 ans, une portion du terrain de la vaste propriété d'Issy; il va de soi qu'une partie des frais généraux restant étrangère à ces derniers enfants, et leur dépense personnelle étant moindre, les conditions

pécuniaires seraient pour eux inférieures encore.

Pourquoi l'administration ne se flatterait-elle pas d'accomplir dans un temps donné, avec l'appui des gens de bien, cette œuvre nouvelle ? Elle peut garantir l'exactitude des calculs suivants :

Frais de construction et de première installation déduits, la dépense occasionnée par les petits enfants, une fois parvenus au nombre de 300 (ce qui ne serait pas long), ne s'élèverait pas à plus de 10 francs par mois et par tête. A 120 francs pourrait donc se réduire la pension annuelle, si la charité se chargeait de la première avance indispensable. Cette avance serait :

Pour lit et premier trousseau complet, par enfant, 120 fr. ; pour 300:	36,000 fr.
Pour gros mobilier, literie des grandes personnes.	4,000
<i>Total.</i>	<u>40,000</u>

Constructions à faire pour dortoirs, in- firmerie, réfectoire, classes ; environ	60,000
<i>Total général.</i>	<u>100,000 fr.</u>

Ce qui fait 5,000 fr. d'intérêt à 5 p. %. Si la charité n'offrait pas cette somme, on devrait porter la pension à 12 fr. par mois. Un léger amortissement annuel serait alors obtenu et permettrait de revenir plus tard au prix de 10 francs.

Ces calculs étonnent tout d'abord. Qu'on veuille bien réfléchir cependant avec quelle minime somme

nos soldats sont bien vêtus et nourris, et parviennent à subvenir à une foule d'autres dépenses !

Tout le monde sait combien de gens éloignent à regret leurs jeunes enfants qui leur coûtent à la campagne de 15 à 20 fr. par mois, sans compter mille faux frais. Ces pauvres petits en reviennent souvent dans un état d'abrutissement déplorable. Quel service donc que de leur assurer l'éducation et les soins maternels de sœurs de charité ; on saisira leurs premières paroles pour leur faire prier le bon Dieu et exprimer leur amour à leurs parents. En prenant ces enfants au berceau, que ne pouvons-nous pas espérer de bien pour eux, pour les parents, pour la société !

Que les espérances de M^{sr} de Bervanger soient ou non retardées sur tous ces points, l'ensemble de nos conclusions subsiste, et un bien immense, même dans ses conditions de l'organisation présente, se trouve accompli.

Un dernier point reste à expliquer. Une fois l'OEuvre définitivement fondée par la consolidation de la propriété des immeubles affectés à son usage, il devient possible de prendre des mesures qui empêchent son avenir de reposer sur la tête d'un seul homme ou de dépendre tout au moins de la sagesse de ses prévisions testamentaires et du bon vouloir de ses héritiers. M^{sr} de Bervanger n'hésite pas à contracter l'engagement de donner, ce cas échéant, toutes les garanties désirables à cet égard, soit en transférant gratuitement la nue propriété des immeubles et du mobilier à M^{sr} l'Ar-

chevêque, soit par tout autre moyen qui serait reconnu plus propre à atteindre le but. Il ne se réserve de prendre qu'un seul ordre de précautions, celui qui aura pour but de maintenir à son OEuvre le caractère humble, économique, par conséquent essentiellement populaire qu'il s'est attaché à lui imprimer.

C'est à cette charité française que les plus grands sacrifices n'ont jamais épuisée, dont les temps les plus durs n'ont jamais tari la source, c'est à cette sollicitude, plus active aujourd'hui qu'à aucune autre époque, pour l'éducation de l'enfance et pour l'amélioration du sort matériel et moral des classes ouvrières, qu'on fait appel en ce moment pour achever une entreprise qui n'a plus besoin que d'un dernier effort pour dépasser toutes les limites connues dans le bon emploi des ressources et dans l'étendue du bienfait; car tous les travaux sont terminés et, à moins de nouveau progrès tel que celui que nous proposons tout à l'heure, il ne reste plus d'autre charge concernant le matériel que celle de l'entretien courant. Fonder à perpétuité pour de pauvres enfants mille fractions de bourses de 60 fr. chacune, amener à sa perfection un type sur lequel il sera désormais facile de créer des établissements semblables sur tous les points du territoire, concourir ainsi de la manière la plus efficace à la solution générale d'un des problèmes capitaux de l'ordre social moderne; voilà ce qu'il s'agit d'opérer par une dépense une fois faite : dépense qu'on peut appeler productive même

dans le sens le plus matériellement positif du mot; car qui ne comprendra que l'argent accordé aux institutions moralisatrices se retrouve avec usure dans la bourse du contribuable par la déduction des frais de police, d'hôpitaux, de prisons, et de tout ce triste passif dont l'affaiblissement de la notion du devoir grève si lourdement les peuples?

Sous quelle forme le concours qu'on réclame serait-il le plus aisément et le plus convenablement organisé? Aura-t-on recours à l'une de ces loteries dont les combinaisons ingénieuses, secondées par l'empressement public, sont parvenues plus d'une fois à réaliser des sommes importantes? Provoquera-t-on des souscriptions individuelles portant engagement de verser une certaine annuité pendant un nombre déterminé d'années; souscription à laquelle on attacherait, avec le titre de fondateur, des privilèges tels qu'en peut rechercher la bienfaisance? Ces questions seront du domaine d'une commission composée d'hommes qui, pénétrés de la haute utilité de l'OEuvre, et répondant au désir de M^{gr} de Bervanger, veulent bien se charger de recueillir les offrandes, d'en diriger l'emploi, et de mettre, par la publication d'un compte annuel, les souscripteurs à portée de suivre l'effet de leurs généreuses intentions.

APPENDICE.

DÉTAILS TOUCHANT LE PERSONNEL ET L'ADMINISTRATION;
FONCTIONS DIVERSES; DIFFICULTÉS PRATIQUES.

A la suite de la Note qu'on vient de lire, due à la plume habile d'un homme de grande autorité, il nous a paru à propos de placer des détails qui descendent jusque dans la constitution la plus intime de l'œuvre. Mais avant d'aborder l'organisation proprement dite des établissements de Saint-Nicolas, un coup d'œil sur le personnel qui est leur objet même, à savoir les enfants, puis sur celui qui tient de plus près à ce premier personnel, c'est-à-dire les parents, pourra offrir quelque intérêt.

DES ENFANTS.

Le mouvement perpétuel qui s'opère à Saint-Nicolas, et qui, dans bien des cas, est, ainsi qu'on l'a expliqué ailleurs, un bienfait, ne permet pas d'établir, en ce qui concerne les enfants, une statistique fort exacte; on peut cependant indiquer les chiffres actuels, que

de notables mutations peuvent changer dans peu de temps :

Ayant père et mère,	40 sur 100.
Orphelins de père,	20 —
<i>Idem</i> de mère,	15 —
<i>Idem</i> de père et de mère,	13 —
Enfants naturels,	12 —
Appartenant :	
A des ouvriers et ouvrières,	30 —
A des commerçants,	18 —
A des protecteurs,	16 —
A des domestiques,	14 —
A des employés, commis,	10 —
A des familles nobles,	4 —
A des instituteurs, musiciens, peintres,	2 —
A des artistes dramatiques,	2 —
A d'anciens notaires et officiers ministériels,	2 —
A d'anciens officiers,	1 —
A des aliénés,	1 sur 200.
A des condamnés,	1 sur 200.

Le fonds des établissements se compose donc de ce qu'on appelle vulgairement le *gamin de Paris*. Il peut, en général, être caractérisé comme il suit. Commentons par les défauts :

Il apporte d'ordinaire une foi religieuse excessivement faible, mais sans antipathie prononcée pour la religion et les exercices qu'elle prescrit. Il a ouï dire dans sa famille que l'enfant doit passer par là et il s'y prête.

On obtient même de lui assez facilement des élans

de ferveur qui ne sont pas sans sincérité. Mais il est à craindre, si on cherche à le fixer à cette hauteur, qu'il ne se blase ; et si l'on se relâche par intervalle, qu'il n'en profite pour tout oublier.

Il apporte encore souvent de la propension au mensonge, à la maraude, aux habitudes immorales. Là encore rien n'entraîne des conséquences définitives pour l'avenir.

Il n'a pas cet amour filial qu'on admire ailleurs. Il se console de la perte de son père et de sa mère le lendemain de l'enterrement.

La mort, en général, lui produit peu d'effet. Quand un enfant meurt à l'infirmerie, son voisin, tout en le plaignant, mange le jour des friandises, et dort la nuit sans frayeur à côté du lit où se trouve le défunt.

Il a beaucoup d'esprit naturel, et quoiqu'il n'aime pas l'étude, il étonne souvent ses maîtres par ses progrès. Il est connu pour son talent à manier avec une grande finesse le calembour et toute plaisanterie.

Il se livre souvent avec ardeur et bonheur au travail manuel. Nous entrons ici dans les qualités.

Il est plein de courage, et celui qui n'éprouve aucune émulation pour l'étude, s'exposera aux plus grands périls pour se montrer plus hardi qu'un autre à la gymnastique.

On voit des enfants de neuf ans faire six lieues à pied, et sauter ensuite pour prouver qu'ils ne sont pas fatigués.

Il est sobre dans la nourriture. Il a, à cet égard, ses goûts et ses antipathies. Il aime peu la viande, le riz, les pois, aliments si recherchés du peuple en d'autres contrées ; il aime, au contraire, les pommes de terre,

les haricots, la salade, et il en mangerait plusieurs jours de suite sans se plaindre. Il mange beaucoup de pain ; partage volontiers avec ses amis les *douceurs* apportées par les parents.

Il est intelligent, aimable, facile enfin à conduire, quand on sait s'y prendre ; pour cela, il ne faut pas le brusquer, mais lui parler le langage de la raison.

Il est léger même dans le mal ; et s'il s'y laisse facilement entraîner, c'est par respect humain plutôt que par un attrait profondément vicieux.

Il a, du reste, un bon naturel ; il est bon camarade. Jamais, à Saint-Nicolas, une dispute ne se transforme en sérieuse bataille, comme cela arrive souvent ailleurs.

Il oublie facilement la rigueur d'un maître ; il est sans rancune quand un moniteur pris parmi ses condisciples l'a fait punir.

Si, pour l'encourager, on choisit comme censeur un sujet mal noté, il est inexorable pour faire observer la consigne.

Si, par punition, on lui infligeait des ouvrages de domesticité, il s'y refuserait ; mais, comme marque de confiance, il se livrerait avec empressement à ceux qui sont les plus répugnants.

Il lui faut peu de temps pour connaître le fort et le faible d'un nouveau professeur.

Il profite avec plaisir de la facilité que laissera un maître, ou tout autre employé, de manquer à la discipline ; mais il paye en mésestime la satisfaction qui lui est procurée.

Trop de familiarité avec lui compromet l'autorité et nuit au respect ; une réserve trop austère arrête l'af-

fection, qui seule peut rendre une bonne direction facile.

L'aménité chez le prêtre ouvre son cœur et le remplit de joie, mais une suite d'instructions religieuses sur un ton badin éloignerait sa confiance.

Il connaît les devoirs de tous, et sait en faire l'application avec une surprenante justesse.

Un élève qui rechercherait les bonnes grâces d'un maître par des cajoleries inusitées serait abandonné par ses camarades.

Un maître qui accorderait des faveurs continues à un élève dont la sagesse et l'application ne seraient pas avouées par le plus grand nombre, perdrait toute considération.

Toute injustice l'irrite. Mais aussi il fait peu de cas d'une récompense qu'il sait n'avoir pas méritée.

Si, dans le seul but de l'encourager, on lui adresse un compliment, il saisit aussitôt l'intention, et reçoit l'éloge avec un sourire plein de malice.

Il n'est pas enclin à l'hypocrisie, mais il saura se composer vis-à-vis d'un maître dont il connaît le faible, moins par un bas calcul que par un attrait d'espièglerie qui lui est naturel.

Il est moins enclin qu'on ne le suppose à se vanter. Après les journées de juin, le supérieur visité par ses anciens élèves, décorés comme gardes-mobiles, avait grand'peine à obtenir d'eux le récit des actes qui leur avaient valu cette glorieuse distinction. Nul doute, cependant, que si, à quelque distance de Paris, les mêmes eussent rencontré un auditeur complaisant, ils n'eussent raconté aussitôt les hauts faits les plus extrava-

gants, pour le seul plaisir de se divertir à ses dépens.

Adresser à tous des éloges sans restriction, c'est préluder au désordre.

Surtout pas d'air de méfiance, vis-à-vis d'un enfant, sans motif évident, il y aurait là une amorce au mal ; ce qui ne rend pas moins nécessaire de se tenir sur ses gardes avec tous.

Le ridicule bien manié produit sur l'enfant de Paris, dans bien des circonstances, une impression plus salutaire que le raisonnement. C'est ce même langage, employé au profit du mal, qui fait tant de victimes.

Y compris ceux de Saint-Joseph, on peut évaluer à 12,000 au moins les élèves qui ont quitté l'œuvre depuis vingt-huit ans. On a toujours remarqué qu'ils parlent avec reconnaissance des professeurs et préposés qui se sont donné le plus de peine pour leur avancement. Il arrive un temps où ils savent apprécier les fatigues qu'on s'impose, où ils rendent justice à la sévérité qu'on a parfois employée pour les faire travailler. Ceux qui sont devenus pères, en confiant leurs enfants à Saint-Nicolas ne cessent de le proclamer.

Ajoutons que des soins assidus, des signes d'affection prolongés, peut-être mal récompensés d'abord, finissent souvent par faire pénétrer, à l'insu de tous, dans ces natures une impression durable et féconde. Il n'est pas rare de les voir s'épurer alors graduellement, et de rencontrer même des preuves de religion solide chez de jeunes hommes dont quelques années plus tôt on n'aurait rien attendu de pareil, et cela sans qu'une cause nouvelle appréciable ait pu déterminer cette amélioration.

DES PARENTS.

Il est plus facile de s'entendre avec les parents qui ont reçu une certaine éducation qu'avec ceux qui sont dans la position la plus infime. Ces derniers sont toujours très-difficiles à satisfaire. Sans posséder aucune connaissance, ils se plaignent continuellement de la faiblesse des études; et encore sont-ils les premiers à exiger qu'on fasse sortir leurs enfants de classe à quelque heure qu'ils viennent les voir, et qu'on leur accorde des sorties extraordinaires sous les prétextes les plus futiles. Ce sont les plus pauvres aussi qui feront des observations absurdes sur le régime, accepté comme très-suffisamment confortable par les parents les plus aisés.

Dans ces circonstances, l'intérêt des enfants exige une patience angélique. Pour oui ou pour non, ils seraient retirés. Or, que deviendraient-ils là où trop souvent le respect de l'enfance est inconnu? Ce n'est que par une inébranlable modération et une prudence extrême qu'on peut mener à terme, pour ces pauvres enfants, une éducation chrétienne, en dépit des susceptibilités et des contradictions de parents si déraisonnables.

Il résulte de ces observations que l'administration de Saint-Nicolas n'est pas aussi libre que celles des maisons placées à distance des parents, et surtout que les établissements entièrement gratuits où l'on dispose des enfants sans s'inquiéter de ce fatigant contact. Cependant, comme on l'a fait remarquer ailleurs,

c'est là un mal nécessaire et dont il faut savoir tirer le plus de bien possible. S'il y a des inconvénients pour l'administration, il en ressort aussi de grands avantages pour la population, et c'est celle-ci qui est le but de l'œuvre.

ORGANISATION.

Pour conserver à l'œuvre de Saint-Nicolas la condition du bon marché qui lui est essentielle, ainsi qu'on l'a démontré, chaque maison doit contenir au moins trois cents élèves. Non qu'un établissement de cent élèves n'ait chance de marcher plus parfaitement avec trois professeurs que celui de trois cents avec neuf professeurs; mais ici nécessité fait loi. On ne pourrait réduire ces proportions qu'en haussant le prix des pensions, en écartant par conséquent les enfants les plus pauvres à qui l'œuvre est principalement destinée. C'est un dévouement opiniâtre à ces enfants les plus dénués, c'est la pensée constante qu'on les place dans des conditions toujours de beaucoup préférables à celles où ils auraient vécu et grandi au dehors, qui fait résister à la tentation incessante du *mieux faire*, tentation dangereuse, parfois mortelle et à laquelle échappent rarement les personnes charitables.

Établies sur ce pied, les maisons de Saint-Nicolas exigent le concours d'un personnel considérable, partagé entre des fonctions très-diverses.

Rappelons sommairement le caractère de ces fonctions et les qualités qui y sont requises; cet écrit ne descendra pas dans les détails que la règle indique suffisamment.

DU CONSEIL.

Au sommet de l'administration d'une œuvre telle que Saint-Nicolas, un conseil composé d'hommes respectés dans le monde, connus par leur capacité et leur dévouement au bien, est une institution infiniment précieuse.

Le conseil intervient particulièrement dans toutes les questions contentieuses, fixe et arrête les dépenses de toute la gestion et s'assure si la règle est observée dans toute son étendue. Il peut, en outre, prêter un concours très-utile au supérieur, et l'aider de son autorité à faire cesser des abus que lui, dans sa position de père de tous, ne pourrait pas réprimer aussi efficacement.

Le conseil fixe la quotité des émoluments divers selon le rang, le mérite et les services rendus. Il arrête les conditions du *Prospectus*.

Le zèle du conseil pour la prospérité de son œuvre lui inspirera tous les moyens d'attirer sur elle la protection publique.

DU SUPÉRIEUR.

Pour diriger une œuvre comme celle de Saint-Nicolas, il faut que le supérieur soit ecclésiastique, et n'ait à s'occuper que de sa famille adoptive.

Aux qualités du prêtre il doit unir celles du missionnaire.

Il lui faut un caractère égal pour diriger un personnel considérable composé d'éléments hétérogènes; il a des relations obligées avec des parents et protecteurs

de différentes conditions, et il doit savoir allier la gravité avec cette condescendance qui satisfait toutes les exigences ou qui du moins les adoucit.

Une forte constitution lui est nécessaire, elle lui permettra de déployer ce zèle persévérant qui prouve par l'exemple la facilité des vertus exigées autour de lui. Il doit s'imposer plus de privations qu'il n'en demande à ses subordonnés.

De telles fonctions sont incompatibles avec la culture habituelle des lettres et la préoccupation de la science.

On choisira de préférence pour supérieur un prêtre qui n'ait besoin d'aucun traitement; en tout cas, il convient qu'il accepte seulement le *victum et vestitum*, et qu'il n'ait pas l'arrière-pensée d'arriver à une position plus haute, de quelque nature qu'elle soit: une telle préoccupation lui ferait parfois négliger ses devoirs. Mais il peut tirer quelque autorité d'une dignité purement honorifique, qui n'entraîne aucune obligation assujettissante tout en le relevant, aux yeux du grand nombre, par un heureux contraste avec la simplicité et la vulgarité de vie dont sa fonction lui fait une loi.

Le même supérieur peut diriger trois à quatre maisons rapprochées l'une de l'autre. Si le périmètre devait être plus étendu, ou le nombre des maisons augmenté, il lui faudrait un second de son choix, animé des mêmes intentions, acceptant les mêmes privations, ou plutôt goûtant le même bonheur à travailler à celui des autres.

DES AUMÔNIERS.

Un aumônier sera attaché à chaque maison pour le

service ordinaire prescrit par la règle. Il est bon aussi de lui adjoindre un aumônier externe pour concourir aux confessions : il peut se trouver des consciences qui soient gênées près du prêtre à demeure. Puis deux messes sont nécessaires le dimanche afin que les emplois qui requièrent la présence continue de quelqu'un, ne soient point négligés, pendant que d'autres personnes remplissent leurs devoirs religieux.

Les obligations des aumôniers sont détaillées dans la règle, on y lit :

« Les aumôniers feront leur plus chère occupation des enfants, surtout de ceux qui leur sont désignés comme ayant plus besoin d'appui. Ils se plaisent à présider aux prières des plus âgés, à les visiter pendant les travaux et les études, à prendre part à leurs récréations; ils les suivent souvent jusqu'aux dortoirs; ils écoutent avec bonté leurs plaintes et leurs réclamations. Ces zèles collaborateurs de l'administration sont comme l'âme de l'œuvre; ils s'identifient avec elle, se multiplient pour faire observer partout la règle, communiquent à tous ce sentiment généreux dont ils sont animés, donnent l'impulsion et rendent tout facile par l'exemple de la plus touchante assiduité. Il peut arriver à Saint-Nicolas ce qui arrive ailleurs : qu'on présente des élèves en qui se découvrent de grands vices. Notre mission est avant tout de travailler sans relâche à les rendre meilleurs, à l'exemple de notre divin maître qui est venu pour guérir les malades. Ce bon pasteur a abandonné quatre-vingt-dix-neuf de ses brebis pour courir après une qui s'était égarée; nous acceptons de bon cœur toutes les fatigues qu'il s'était imposées pour la retrouver; comme lui nous la mettrons sur nos

épaules pour lui épargner les difficultés du chemin. Nous n'oublierons pas qu'il y a plus de joie au ciel lorsqu'une âme perdue revient au devoir que pour la conservation de quatre-vingt-dix-neuf justes. Quelle sera notre joie de sauver ces infortunés, tous enfants d'un même père, tous nos frères ! Notre surveillance sera donc très-active, la foi nous fait connaître la responsabilité qui pèse sur nous, elle n'admettra aucun calcul en plus ou en moins quant aux obligations qui nous sont attribuées. Nous songerons que c'est la volonté de notre père céleste qu'aucun de ses petits enfants ne vienne à périr. Et si une dure nécessité nous force jamais à nous séparer de l'un d'eux, ce ne sera que lorsque notre stricte vigilance aura démontré qu'il est incorrigible, que nos avertissements paternels souvent réitérés avec douceur d'abord, et ensuite avec fermeté, n'auront pu toucher son cœur; enfin, lorsque nous ne pourrions douter que son exemple ne soit dangereux pour ses camarades. »

Quand ils nous verront sévères pour nous, miséricordieux pour eux, et disposés, selon l'exemple de l'apôtre, à leur consacrer notre vie entière; oh ! alors, touchés de tant de dévouement, ils nous accorderont leur entière confiance, et tout sera gagné.

Nous éviterons toujours un relâchement dangereux qui affaiblit la foi, et une excessive rigidité qui trop souvent la fait perdre entièrement. Nous leur apprendrons la crainte filiale de Dieu, ce commencement de la sagesse. Nous ne cesserons de dire avec le divin Sauveur : « Laissez venir à nous ces chers enfants, pour travailler à leur bonheur et les empêcher d'aller grossir les rangs des ennemis de la religion et de la société. »

DES FRÈRES INSTITUTEURS.

Avant d'en venir au détail de ce qui concerne ces utiles et honorables coopérateurs, détail sur lequel nous seront brefs pour ne pas répéter la règle, nous jugeons à propos de poser une première question :

Les congrégations religieuses doivent-elles être préférées à une corporation laïque, pour la direction des classes et pour la surveillance ?

La solution de cette question n'est pas simple ; car il peut exister des corporations religieuses qui réunissent toutes les conditions requises, et alors elles sont indubitablement préférables : elles offrent, en effet, sous le rapport de la sûreté morale, de l'obéissance, de la sainteté, de la stabilité enfin, des garanties qu'on ne saurait trouver ailleurs.

Deux essais infructueux à de longs intervalles ont été tentés à Saint-Nicolas avec des congrégations naissantes appelées à rendre un jour d'importants services ; mais les sujets n'étant pas encore suffisamment formés, ils se trouvaient, en majorité, d'une capacité inférieure ; le défaut d'activité nuisait à la discipline ; la surveillance même des mœurs était très-insuffisante.

Or, il est certain que la moindre négligence dans l'accomplissement d'un devoir de la part d'une personne liée par des vœux religieux, est d'un exemple plus funeste qu'un manquement même plus grave chez celle qui n'est que séculière.

Autre inconvénient quoique moins important : à l'invitation de concourir à une amélioration quel-

conque, les frères religieux, quand elle leur offre quelque gêne, sont disposés à opposer leur règle et le besoin de consulter leurs supérieurs. Ceux-ci sont souvent éloignés, demandent des rapports contradictoires, sont parfois lents à donner une décision, et en attendant tout est entravé.

On objectera peut-être que de grandes congrégations anciennes pourraient offrir plus de ressources, et par là moins d'inconvénients.

Les grandes congrégations ont été consultées, elles ne se chargent d'aucune œuvre où la direction entière ne leur est pas abandonnée.

Mais, sans entrer dans d'autres considérations, revenons à la question d'économie.

Or, 1^o à supposer que les rétributions exigées par les Frères religieux, ne soient pas en général plus considérables que celles des professeurs laïques, nous ferons observer que pour laisser à des Frères religieux tout le temps que réclament les dévotions, les exercices et le repos prescrits par leur règle, il faut un personnel d'un quart en sus, sous peine de laisser le service des élèves en souffrance.

2^o Ces mêmes congrégations de Frères refusent leurs sujets aux maisons où l'on emploie des femmes pour des services tels que l'infirmerie, la lingerie, la buanderie, etc. Or, les remplacer par des hommes est beaucoup plus cher, l'expérience a démontré d'ailleurs à Saint-Nicolas, que les hommes doués, du reste, des qualités les plus précieuses, remplissent toujours moins bien ces charges, que la Providence semble avoir dévolues tout particulièrement aux femmes.

Nous arrivons ainsi à penser que pour obtenir l'unité

et la liberté d'action, l'administration doit choisir des laïques pieux, intelligents, actifs, capables enfin. On trouvera d'heureuses recrues parmi les sous-officiers libérés, précieux pour la discipline, ou parmi des jeunes gens ayant fait des études suffisantes.

L'œuvre de Saint-Nicolas leur impose la pratique des mêmes vertus qu'aux congrégations, moins les vœux et les exercices de dévotion qui les empêcheraient d'être avec leurs élèves. Les qualités qu'ils doivent réunir sont consignées dans la règle. Outre la foi, les mœurs, l'exemple de la pratique religieuse voulue chez les enfants, la santé enfin, cette règle exige la capacité, l'activité, la régularité, un bon caractère, enfin les vertus chrétiennes. Les Frères de Saint-Nicolas ne sortent que durant sept heures et tous les quinze jours; nuit et jour ils doivent se trouver au milieu de leurs élèves; ils couchent au milieu d'eux. Toutes les nuits deux se partagent tour à tour la surveillance active. A chaque bout des dortoirs une pendule contrôleur constate, sans erreur possible, au moyen d'un ressort que le gardien de nuit doit tirer en passant, les heures et les minutes où il a fait ses rondes. Dès quatre heures et demie du matin, à l'exception des gardiens de nuit qui continuent leur active surveillance aidés de tous les domestiques, tous se rendent à l'oraison présidée par le supérieur. Après l'oraison, quelques points de la règle sont expliqués, des observations sont faites; on reçoit ainsi un véritable mot d'ordre, coutume importante pour l'unité de la direction. Il leur est accordé par jour deux heures de repos qu'ils emploient généralement en surveillance bénévole. Dispensés quatre fois par semaine de garder les récréations, ils trouvent souvent plaisir à

se réunir à leurs élèves. Ils comprennent que c'est le moment le plus favorable pour étudier les caractères, celui où l'autorité peut se déguiser sous les formes de l'affection, où elle parvient à répandre dans les jeunes âmes la docilité, la sérénité, la confiance.

La règle de Saint-Nicolas, plus difficile que toute autre, parce qu'elle consiste surtout dans les fatigues d'un labeur constant, est observée des uns par vertu, des autres peut-être par nécessité. Si elle ne l'était pas, l'administration pourrait opérer, sans négociation et sur-le-champ, en vertu même de la règle acceptée par tous, tous les changements nécessaires. Avant d'en arriver là, la règle stipule en faveur de la chapelle des retenues sur le traitement pour chaque manquement à un point de la règle.

Ces réflexions et cette organisation sont le fruit d'une expérience de 28 ans, après l'essai répété de bien des systèmes.

DU FRÈRE DIRECTEUR-CAISSIER.

Une des fonctions les plus essentielles après celle des aumôniers, est celle du Frère directeur-caissier.

Ces deux fonctions sont réunies, parce que le caissier ayant des relations assidues et obligées avec les parents, les enfants et les employés, son autorité comme directeur simplifie le mécanisme dans toute cette branche d'administration.

La règle lui trace ses devoirs pour l'accomplissement de ces deux attributions importantes. L'administration met à sa disposition l'un des élèves, parvenu au pair, qui reçoit en outre une légère rétribution pour les courses de recouvrement et les commissions.

Dans chaque succursale un sous-caissier, occupé d'ailleurs d'autres fonctions, recueille les versements des parents qui visitent leurs enfants, et transmet ensuite les sommes à la caisse centrale. C'est le moyen de ne manquer aucune occasion de percevoir, et aussi d'épargner une course et un soin de plus à des gens très-occupés.

Le supérieur apure les comptes du caissier plusieurs fois par mois, et la commission du conseil régularise les comptes de l'un et de l'autre au moins une fois chaque mois.

On n'a jamais remarqué, à Saint-Nicolas, qu'un mode d'administration aussi simple fût insuffisant, et laissât en souffrance rien de sérieux.

DES FRÈRES PRÉFETS.

■ Pour faciliter une bonne direction, il y a dans chaque maison un Frère sacristain, un Frère préfet des ateliers et de la musique, et un Frère préfet des études; ils agissent sous les ordres du Frère directeur. La surveillance générale et morale, la discipline, le soin de l'état sanitaire, celui de la propreté, sont partagés entre ces trois Frères sous leur responsabilité; ils ont à leur disposition de deux à trois domestiques mâles. Les obligations diverses sont tracées dans la règle.

Des efforts constants ont pour but d'entretenir la propreté corporelle et aussi la propreté matérielle, particulièrement celle des bâtiments, dans la mesure des

ressources de l'œuvre. On ne trouvera pas, sous ce second rapport, à Saint-Nicolas, l'éclat extérieur que l'on remarque dans certains établissements du même genre à l'étranger, là où de fortes subventions sont consacrées à satisfaire à tout ce qui peut flatter les regards, à doter même les maisons de charité d'un véritable luxe. Ce dernier point n'est, à Saint-Nicolas, l'objet d'aucun regret; on n'y perd pas de vue la position future des enfants. Tout en prêchant continuellement la propreté personnelle, on y tient à la simplicité de l'ameublement. Rien n'est négligé pour inspirer des idées d'ordre; mais tout ce qui ne serait pas en rapport avec la condition d'ouvrier est proscrit. Cette règle ne reçoit qu'une exception, et c'est à la chapelle. La pompe y règne dans la mesure du possible. On saisit à première vue ce qu'il y a dans ce contraste même de juste et de fécond.

DES CLASSES.

Les enfants ont tous les jours non fériés neuf heures de classes et d'étude, coupées par des récréations. On prend sur ce temps une demi-heure, deux fois par semaine, pour une instruction religieuse, et une fois pour lire et commenter les notes de conduite, de travail et d'études obtenues la semaine précédente. Les classes ne sont que de 60 à 70 élèves. Il faut donc une quantité de professeurs proportionnée au nombre des enfants.

Dans une classe qui n'excède pas le nombre de 70, la surveillance du maître est plus exacte, son action se fait mieux sentir. Ensuite, l'échelonnage de classes multipliées est favorable à l'émulation. Enfin, dans un établissement qui reçoit continuellement de nouvelles

recrues, il rend facile de placer aussitôt les nouveaux venus dans une division en accord avec leur degré d'instruction acquise.

Les Frères étendent leurs soins non-seulement à l'instruction, mais encore à l'éducation. Ils s'efforcent de donner à leurs élèves toutes les notions et les sentiments utiles pour diriger leur avenir, de les rendre ouvriers probes, laborieux et habiles, de leur faire aimer le travail manuel, et de les prémunir contre les mauvais exemples qu'ils pourront trouver dans le monde. Les Frères combattent des prétentions qui ne peuvent se concilier qu'avec les avantages de la fortune. Ils s'appliqueront à maintenir les enfants dans l'humilité chrétienne, à leur faire trouver le bonheur dans la position où la Providence les aura placés, et à éloigner d'eux cette ambition et cet amour de l'argent qui les rendraient dangereux plus tard à la société.

On rappelle fréquemment aux enfants de Saint-Nicolas les sacrifices d'argent, les privations, les travaux excessifs que leurs parents s'imposent pour les y maintenir. A cet âge les impressions se gravent, et l'on a vu se former dans de jeunes cœurs les résolutions les plus généreuses dans le but de rendre un jour aux vieux parents tout le bien qui a été reçu d'eux. Les bontés des protecteurs de l'œuvre ne sont pas oubliées : chaque jour on prie pour eux.

On fait en sorte que pas un enfant ne quitte la maison sans être imbu de cette vérité, qu'avec une vie réglée et un travail assidu un ouvrier n'est jamais pauvre.

On emprunte à toutes les méthodes sans exception ce qui est propre à hâter les progrès des enfants. C'est un devoir de justice que de les instruire avec zèle et

intelligence, enfin, de ne pas leur faire perdre leur temps et leur argent.

Les professeurs sont tenus de se conformer au tableau suspendu dans chaque classe, et qui indique par heure et par minute les divers exercices d'études et leur durée.

Il est défendu aux maîtres d'accepter des cadeaux de la part des parents; ils évitent même de les visiter à demeure pour ne pas laisser seulement soupçonner que leurs soins ne soient pas les mêmes pour tous.

DES MAITRES D'AGRÉMENT.

Les maîtres de musique, de gymnastique, de natation, etc., n'ayant qu'une leçon d'une heure à donner par jour, l'administration de Saint-Nicolas a préféré recourir à des maîtres externes en quantité suffisante pour le nombre des élèves.

On a épuisé tout ce qui peut être dit sur l'introduction de la musique dans l'instruction populaire. Il reste vrai que c'est un moyen d'adoucir les mœurs, et à Saint-Nicolas une manière utile et agréable de faire passer les heures de délassement aux jeunes apprentis. Que feraient-ils tous les jours de leurs récréations à l'âge où l'on ne joue plus guère? elles pourraient leur devenir dangereuses sous bien des rapports. C'est pour eux une occupation attrayante et qui les intéresse d'autant plus qu'ils savent que leurs devanciers ont trouvé dans la musique de précieuses ressources. Sous ce double point de vue, l'administration considère comme une obligation de les mettre en mesure de profiter d'aussi grands avantages.

DES ATELIERS.

C'est là un sujet facile à traiter, mais c'est une entreprise qu'il est très-difficile de mener à bien.

Nous nous sommes souvent demandé lequel était préférable de l'établissement d'ateliers intérieurs, ou du placement des enfants dans des ateliers externes. Le problème est complexe. On nous permettra d'exposer dans les deux sens les difficultés qu'il renferme.

Parlons d'abord des ateliers externes : où en trouver qui inspirent pleine sécurité ? On recherchera, dit-on, le placement chez des ouvriers moraux : qu'entend-on par là ? En tous cas évitera-t-on le travail le matin du dimanche, les divertissements qui lui succèdent, les paroles libres, l'abandon hors des heures de travail, le défaut de surveillance sur la conduite morale, sur l'emploi des gratifications obtenues par ce travail, puis la passion du plaisir gagnant peu à peu par l'imitation, enfin les conséquences funestes de cette passion une fois développée : l'oisiveté, le libertinage et l'esprit de révolte ?

Si la situation morale des enfants ainsi placés donne de justes appréhensions, leur situation physique est loin de rassurer. Où sont-ils couchés ? comment sont-ils nourris ? comment sont-ils soignés en cas d'indisposition ? ne sont-ils pas souvent confiés par le maître à un ouvrier qui les fait cruellement souffrir, quand il n'use pas envers eux de violences plus coupables ?

Enfin, au point de vue industriel, est-on sûr qu'ils apprennent réellement leur profession ? que les soins domestiques n'absorbent pas presque tout leur temps ?

Ces abus ont lieu surtout dans les états moins avantageux, où les maîtres trouvant plus difficilement des apprentis, prennent la charge de les nourrir sans rétribution.

On fait bien un contrat, mais comment en surveiller l'exécution ponctuelle? enfin il est rare qu'il arrive à bonne fin, même sous le rapport de la durée. On ne nous demande pas d'entrer ici dans le détail des ruses, des parjures employés de part et d'autre pour le rompre à volonté et, lorsqu'un dédit est stipulé, de toutes les indignités pratiquées dans le but de forcer l'autre partie à demander la résiliation, partant à verser la somme.

Enfin, n'est-on pas souvent exposé par le défaut de demandes d'apprentis de la part des bons maîtres, à se contenter de ceux qui s'offrent, sans avoir égard aux goûts, aux facultés intellectuelles et physiques des enfants?

Après avoir mis en relief toutes les difficultés des apprentissages externes, nous proclamerons-nous beaucoup plus heureux dans le parti que nous avons pris à Saint-Nicolas, où nous avons établi 25 corps d'état?

Mais, pour une ville comme Paris, qu'est-ce qu'une institution qui ne peut recevoir que 500 apprentis au plus!

N'ayons-nous pas d'ailleurs des ateliers où le travail est trop divisé, ainsi que cela se pratique en Angleterre? Une mécanique ingénieuse ne viendra-t-elle pas priver les enfants de leur travail manuel?

Ce n'est pas tout: à Saint-Nicolas même, nous éprouvons des difficultés à trouver de bons chefs d'atelier, tout en leur abandonnant le bénéfice entier du travail, en leur donnant le local et les enfants sans rétribution. Et cela

parce que les enfants ne peuvent passer que huit heures et demie par jour dans les ateliers, parce qu'ils ont des classes, des leçons de musique et avant tout des heures pour l'instruction religieuse. Ailleurs, les pauvres enfants travaillent douze et quinze heures par jour, et le bénéfice qu'ils apportent aux maîtres surpasse de beaucoup les avantages que nous leur procurons.

Il nous est impossible, avec notre pauvreté, d'avoir des ateliers à nous, il faudrait de l'argent pour se fournir de matières premières, il faudrait pouvoir vendre, et enfin être payé: ce serait là une complication au delà de nos forces et qui, du reste, nous attirerait mille désagrémens de la part des ouvriers établis. Aussi nous n'avons à nous, pour l'usage de la maison, que des ateliers de cordonniers, tailleurs, jardiniers, boulangers, en tout huit à neuf maîtres, dont deux remplissent en même temps l'office de portiers.

Notre règle et le prospectus sont assez détaillés sur les précautions que nous prenons pour assurer l'avenir de nos élèves, éviter qu'on ne les occupe qu'à faire ce qu'on appelle de la *camelotte*; nous avons la consolation d'avoir produit d'excellents ouvriers, et en même temps d'avoir maintenu dans l'âme de ces chers enfants les bons principes qu'il est si difficile de conserver intacts en fréquentant les ateliers externes.

Nous serait-il permis d'ajouter ici nos vues relatives aux apprentissages en dehors de notre œuvre de Saint-Nicolas? vues que nous ne pouvons appliquer dans nos maisons où il y a des internes, puisqu'il convient d'isoler ces derniers de ce qui se passe au dehors.

Oui, pour remédier à tous les inconvénients que nous avons signalés au sujet de l'apprentissage externe

où les enfants sont à peu près abandonnés, et aussi à ceux de l'apprentissage interne de Saint-Nicolas dont nous avons fait remarquer les lacunes, on pourrait établir des maisons dans chaque quartier à l'instar de notre grand établissement de Saint-Joseph. Les apprentis y seraient couchés, ils y recevraient les instructions religieuses. Le soir ils suivraient des classes, les repas seraient préparés par des sœurs qui leur donneraient aussi des soins physiques en cas de maladie. Souvent, dans les ateliers purement externes, les enfants tombent dangereusement malades, et vont encombrer les hôpitaux, uniquement parce qu'ils ont manqué des premiers soins.

Par ce moyen on parerait aux inconvénients du placement chez des maîtres d'une moralité douteuse. Les effets des influences fâcheuses seraient fort atténués. Les maîtres distingués donneraient la préférence à des apprentis bien dirigés; ils accepteraient notre contrôle parce qu'ils y trouveraient leur intérêt. L'administration dégageant les maîtres de tout soin, pourrait choisir des professions salubres et lucratives.

A cet âge, où les enfants contractent souvent des habitudes pour le reste de leur vie; il est, certes, important d'imprimer profondément dans leur âme des principes de vertu. On préparerait ainsi à la religion de fervents serviteurs, à la société d'utiles et fidèles ouvriers; il y aurait avantage pour les enfants, pour les parents et pour les chefs d'ateliers. Les Frères et les Sœurs pourraient utiliser les locaux pendant le jour pour tenir des écoles, des asiles.

L'état ferait les frais d'établissement, les parents et maîtres ceux d'entretien, le problème de l'appren-

tissage serait résolu, car ce bienfait deviendrait bientôt universel, tous les gens de bien sentant la nécessité de régénérer la classe ouvrière si digne d'intérêt et d'une efficace protection.

Mais il est un autre genre d'atelier intérieur dont il importe à Saint-Nicolas et à ses imitateurs de poursuivre avec persévérance la réalisation.

Il doit se présenter telle industrie qui puisse être exploitée sans trop de fatigue par des enfants de 9 à 12 ans et rapporter assez pour leur dépense quotidienne. Ces enfants se livreraient six heures par jour au travail, trois autres heures seraient appliquées aux éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul, avant tout, à l'étude du catéchisme; ces enfants seraient admis gratuitement; après la première communion ils seraient placés au dehors dans une profession qui fournit à tous leurs besoins.

Répétons, en finissant sur ce point, ce qui a déjà été dit ailleurs. Avec le progrès de l'industrie et toutes les nouvelles inventions de machines qui se succèdent, on économise de plus en plus les bras. Depuis longtemps on fabrique au delà des besoins de la consommation. Il est donc urgent, dans l'intérêt des ouvriers industriels, de ne pas en augmenter le nombre, comme aussi ce serait un danger pour la société que de les voir se multiplier quand déjà l'ouvrage manque à un grand nombre. C'est du côté des champs qu'il faut diriger les vocations. Il est vrai que les parents y consentent difficilement, mais dans tous les cas laissons à la campagne ceux qui y vivent déjà, ne les attirons pas.

DES SOEURS.

Après avoir fait mention de tous les offices remplis par les hommes, nous arrivons aux services qui doivent être confiés aux femmes.

Ici se présente naturellement une question analogue à celle que nous avons posée plus haut : doit-on préférer, pour l'accomplissement de ces services, des religieuses ou des séculières ?

Nous avons expérimenté depuis vingt-deux ans, et à plusieurs reprises, ces deux combinaisons, et nous répondons qu'il vaut mieux recourir à des religieuses. Il est vrai, nous avons eu des séculières qui avaient le mérite des religieuses, des femmes intelligentes, infatigables, animées de l'esprit d'économie; mais il n'y avait pas dans leur service l'unité qui est si nécessaire dans une grande administration. Il est clair que l'obéissance à la règle doit s'obtenir plus facilement de la part de personnes qui en ont fait vœu. L'effet moral qui résulte de la présence des sœurs doit de plus peser beaucoup dans la balance en cette occasion.

Les qualités des sœurs sont l'objet de l'admiration universelle. A Saint-Nicolas il leur faut, de plus, une santé assez forte pour pouvoir remplir régulièrement leurs obédiences.

DE LA SOEUR ÉCONOME.

Une sœur économe directrice peut gouverner, dans les limites de ses attributions, plusieurs maisons rapprochées; elle fait le choix des servantes et des femmes à la journée. Elle est chargée de la surveillance géné-

rale de tous les offices confiés aux femmes. Elle leur répétera souvent les principes de rigoureuse probité, qui obligent à indemnité quiconque ne remplit pas les conditions de son engagement, et qui interdisent de se charger d'un emploi dont on n'est pas capable, de crainte de léser les intérêts d'un tiers. Elle leur fera envisager comme une grande infidélité le moindre temps perdu.

DES SŒURS SOUS-ÉCONOMES.

Dans chaque maison, une sœur sous-économe veille aux intérêts de la maison et y donne l'exemple de l'activité. Son titre et la règle disent assez quelles sont ses fonctions.

Quelques détails d'économie intérieure seront ici bien placés.

TAILLES POUR LA NOURRITURE.

Sont de la 1^{re} taille les élèves qui ont 1 mètre 55 centimètres et au-dessus.

De la 2^e taille ceux qui ont de 1 mètre 35 à 1 mètre 54 centimètres.

De la 3^e taille ceux qui ont de 1 mètre 15 à 1 mètre 34 centimètres.

Et de la 4^e taille ceux qui ont 1 mètre 14 centimètres et au-dessous.

Les élèves de la 3^e taille qui font partie des ateliers, sont comptés dans la catégorie de ceux de la 2^e taille.

Le tableau suivant indique les quantités attribuées aux individus de chaque taille.

Il est suivi de quelques règles fidèlement observées.

PAR INDIVIDU.

	Hommes.	Femmes.	1 ^{re} Taille.	2 ^e Taille.	3 ^e Taille.	4 ^e Taille.
Pain à la main, au déjeuner et au goûter (farines 1 ^{re} et 2 ^e qualité mélangées) . . .	Discrétion.	Discrétion.	240 gram.	200 gram.	160 gram.	140 gram.
Idem, au dîner et au souper	Idem.	Idem.	200 gram.	167 gram.	142 gram.	125 gram.
Idem, pour la soupe du déjeuner	»	»	75 gram.	75 gram.	60 gram.	60 gram.
Idem, du dîner	50 gram.	50 gram.	50 gram.	50 gram.	40 gram.	40 gram.
Vin (Saint-Georges)	25 centil.	20 centil.	10 centil.	8 centil.	6 centil.	4 centil.
Viande (basse boucherie, 1 ^{re} qualité) . . .	250 gram.	165 gram.	125 gram.	100 gram.	75 gram.	65 gram.
Haricots et pois	12 centil.	12 centil.	12 centil.	12 centil.	10 centil.	10 centil.
Lentilles	10 centil.	10 centil.	10 centil.	10 centil.	8 centil.	8 centil.
Riz, vermicelle	35 gram.	35 gram.	35 gram.	35 gram.	25 gram.	25 gram.
Macaroni	58 gram.	55 gram.	40 gram.	40 gram.	25 gram.	25 gram.
Pommes de terre fricassées	1/2 litre.	1/2 litre.	1/2 litre.	1/2 litre.	35 centil.	35 centil.
Idem à la vapeur	80 centil.	80 centil.	80 centil.	80 centil.	50 centil.	50 centil.
Raisiné	60 gram.	60 gram.	50 gram.	50 gram.	35 gram.	35 gram.
Pruneaux	120 gram.	120 gram.	100 gram.	100 gram.	60 gram.	60 gram.
Sel pour un objet seul	2 gram.	2 gram.	2 gram.	2 gram.	1 gram.	1 gram.
Sel avec légumes et soupe	3 gram.	3 gram.	3 gram.	3 gram.	2 gram.	2 gram.
Beurre, graisse avec un objet seul . . .	10 gram.	10 gram.	5 gram.	5 gram.	3 gram.	3 gram.
Idem, pour légumes et soupe	12 gram.	12 gram.	8 gram.	8 gram.	5 gram.	5 gram.
Huile pour une salade	10 gram.	10 gram.	6 gram.	6 gram.	5 gram.	5 gram.
Vinaigre idem	1 centil.	1 centil.	1 centil.	1 centil.	1/2 centil.	1/2 centil.

Riz au lait : 1 litre de lait pour 1/2 kil. de riz. — 1 litre 1/4 pour 1/2 kil. de riz des grandes personnes.

Quand on sert des légumes ou des fruits frais, on prend pour base le barème ci-dessus.

Un dessert ne doit pas dépasser 2 centimes 1/2 par individu.

Il est défendu de s'écarter de la règle pour les quantités et les prix.

En servant les enfants de ces quatre tailles, on a soin de donner un peu plus à ceux dont la nature exige une nourriture plus abondante.

Les maîtres mangent avec les enfants, et sont libres de disposer du superflu de leur ration en faveur de ceux des élèves qui en ont le plus besoin (1).

DES SOEURS INFIRMIÈRES ET DE LA PETITE LINGERIE.

Dans chaque maison deux sœurs sont chargées de l'infirmerie et de la petite lingerie.

Il en faut deux, parce qu'il peut arriver qu'un enfant malade ait besoin d'être gardé la nuit par une sœur; dans ce cas l'autre sœur fera le service du jour.

Tout le monde sait que dans les noviciats, les sœurs sont formées au soin des malades, afin qu'il n'y ait à craindre de leur part aucune imprudence ou inexpérience. On ne saurait tenir trop à cet usage, car il y a là une responsabilité incalculable.

Qui ne connaît la prodigieuse activité de ces anges de la terre, leur ingénieux et scrupuleux calcul des

(1) Une remarque qu'il est permis de faire dans un écrit de ce genre, pour prouver la suffisance des quantités mentionnées au tableau, c'est qu'on a toujours pu nourrir de 3 à 4 porcs, et de 20 à 30 poules avec les seuls restes.

intérêts des enfants! Leur dévouement héroïque leur inspire l'oubli d'elles-mêmes et la crainte de n'avoir jamais fait assez pour répondre à la grâce de leur vocation. Leur vertueuse compassion se livre sans répugnance aux pansements des plaies, elles ne souffrent que de la douleur des enfants. Elles savent que toute sainteté qui nous isole de ceux qui ont besoin d'être secourus est fausse.

On appelle, à Saint-Nicolas, service de petite lingerie, le soin de ranger le linge dans les cases suivant la taille et le numéro des enfants, de faire les paquets pour le change, de veiller à ce que tout soit au complet pour chacun suivant la règle, et enfin de s'occuper de couture quand tous les soins dus à l'infirmerie en laissent la facilité. Les sœurs sont aidées par les sœurs économes, quand leur présence n'est pas absolument nécessaire ailleurs.

DE LA GRANDE LINGERIE ET DE LA BUANDERIE.

Trois sœurs suffisent pour la direction et la surveillance de la grande lingerie où se font toutes les réparations, de la buanderie, du repassage, du tendage et du ployage.

Ces trois sœurs doivent joindre à l'intelligence une grande activité et une fermeté prudente; elles ont, en effet, à surveiller et à faire travailler un grand nombre de femmes dont la moralité n'est pas toujours connue.

Une seule grande lingerie, avec ses dépendances, peut servir à plusieurs maisons rapprochées. Pour celles de Saint-Nicolas elle est placée à Issy. D'autre part, la boulangerie commune est à Paris. Le service

journalier d'une charrette, qui fait au besoin plusieurs voyages, établit un rapport continuel. Il sert aussi au transport des enfants.

Il est inutile d'ajouter que ces trois sœurs s'occupent de couture, quand leur surveillance ne trouve pas à la fois son application, afin d'économiser les frais de personnes à la journée.

DES SERVANTES.

Tous les offices inférieurs doivent-ils être occupés par des religieuses ? Nous répondons négativement, et cela dans l'intérêt de la communauté religieuse, comme dans l'intérêt de l'œuvre de Saint-Nicolas.

Les communautés religieuses ont trop besoin de réserver leurs sujets à des postes importants pour ne pas préférer voir remplir les emplois de pure domesticité par des sœurs converses ou servantes.

L'œuvre aussi gagne à cette combinaison :

1° Parce qu'elles s'assurent le concours de filles robustes, habituées dans leurs familles à faire de gros ouvrages.

2° Parce qu'elle est libre ainsi de congédier sans inconvénient les personnes qui ne seraient pas propres à leur emploi.

3° Parce que les sœurs converses ou les séculières n'ont pas les mêmes obligations, les mêmes pratiques particulières de dévotion, et peuvent se livrer avec plus de suite aux travaux obligés, tout en conservant le temps de remplir leurs devoirs religieux, et celui du repos nécessaire prévu par la règle.

4° Parce que la rétribution pécuniaire n'est pas la même pour celles-ci.

Il faut, dans chaque maison, une cuisinière. Pour être cuisinière il faut avoir appris et avoir exercé. La bonne volonté ne suffit pas. Les enfants de Saint-Nicolas ont besoin que leurs mets soient d'autant mieux préparés, que leur chère est plus simple. L'administration manquerait donc à sa mission, si elle ne veillait pas sur cet objet. Outre la cuisinière, il faut des aides pour le réfectoire, la paneterie, la cave; pour éplucher les légumes et laver la vaisselle. Cette occupation peut être attribuée à une seule personne pour trois cents élèves. Passé ce nombre, il faut augmenter en proportion.

Les sœurs économes les occuperont à d'autres ouvrages, dans les temps libres, pour remplir leur journée.

DES FEMMES A LA JOURNÉE.

On emploie des femmes à la journée pour la grande lingerie et la buanderie, en raison de la besogne et suivant la saison. Il est impossible d'en déterminer rigoureusement le nombre. C'est aux sœurs de la grande lingerie et de la buanderie de veiller, sous la direction des sœurs économes, aux intérêts de la maison, qui sont ceux de l'orphelin.

La journée est de onze heures; les femmes ne sont pas nourries par l'établissement.

Celles employées à la buanderie reçoivent 1 fr. 50 c. par jour, plus 17⁵^c de litre du vin de la maison.

Les lingères, ployeuses et tendeuses n'ont que 75 c. par jour de travail.

Les objets neufs sont confectionnés au dehors, il y a

par là un bénéfice de $\frac{2}{3}$, et puis, en principe général, il est très-important de simplifier le plus qu'on peut les rouages intérieurs. Pour ce même motif d'économie, on ne prend personne à demeure pour s'occuper uniquement du raccommodage, du repassage, etc.

Les enfants sont divisés en seize tailles pour le vêtement, depuis 0^m,95 c. jusqu'à 1^m,75 c., sauf quelques rares exceptions.

Les moindres détails, sous ce rapport encore, sont écrits dans la règle.

Le tableau suivant a son intérêt.

Frais approximatifs d'entretien de trousseau, par an, pour chaque enfant.

Confectionné au dehors:	Nombre.	Prix.	
Chemises	2	5 fr.	» c.
Chaussettes garnies	4	2	40
Blouses	3	7	50
Mouchoirs de poche.	4	»	60
Peignes	3	»	45
Serviettes	3	1	50
 Confectionné à la maison:			
Pantalon d'été.	1	3	»
Idem d'hiver.	1	8	»
Veste pour l'hiver.	1	3	»
Bretelles.	2	»	15
Chaussure	2	6	»
Képy.	1	1	40
Renouvellement et entretien de la literie,			
bonnets de coton, etc.		3	»
Raccommodage complet.		9	»
Blanchissage.		9	»
Total.		<hr/> 60	» (1)

(1) Les parents sont libres de faire porter à leurs enfants, mais à leurs frais, des tuniques comme dans d'autres institutions; cet uni-

Dans ces derniers chiffres sont compris le blanchissage et le raccommodage des grandes personnes employées à l'établissement, les fournitures diverses, en un mot, toutes les dépenses relatives à l'atelier de tailleurs, à la cordonnerie, à la lingerie, à la buanderie, au repassage, etc.

Tels sont les ressorts d'une œuvre sur le plan de Saint-Nicolas. Terminons par quelques avis adressés aux hommes de zèle qui voudront, il y a tout lieu de l'espérer, suivre dans l'avenir la même voie. Insistons d'abord sur l'importance d'une sévère comptabilité.

On ne doit pas oublier qu'une dépense d'un seul centime par jour et par enfant produit, à Saint-Nicolas au complet, un total de 3,650 francs par an.

Il est de la dernière rigueur que les comptes soient arrêtés tous les mois : la conscience commande, la régularité exige que toutes les natures de dépenses ou de recettes y soient explicitement énoncées, soit que les sommes proviennent de la caisse centrale ou du produit des moindres ventes ; il faut que tout comptable de l'œuvre s'interdise comme un tort grave tout transport d'une dépense d'un chapitre à un autre. Outre la sûreté, cette exactitude produit encore d'autres avantages. Ainsi, le grand tableau mensuel de la comptabilité facilite les comparaisons ; il rend aisé d'observer les abus, s'il y a lieu, et d'y remédier ; il

forme reste leur propriété. La maison de Saint-Nicolas le fournit, si l'on veut, au prix coûtant, à raison de 15 à 20 fr., suivant la taille.

suggère des réflexions, et fait aviser aux moyens d'obtenir une régularité plus complète. Il ne faut perdre jamais de vue qu'une bonne comptabilité est le nerf d'une œuvre de charité; cette préoccupation soutenue, ces recherches sur l'accord du bon marché avec la bonne qualité, cet argent comptant, mettant en mesure de faire beaucoup sans jamais dépasser les prévisions.

Mais, chose principale, que les imitateurs de l'œuvre tentée à Saint-Nicolas ne se laissent pas abattre par les peines et les difficultés qu'ils rencontreront sur leur route, et qui leur viendront souvent du côté où ils ne devraient attendre qu'appui.

Qu'ils sachent positivement que le bien ne s'opère jamais facilement, et combien il faut lutter souvent à la fois contre plusieurs systèmes tout à fait opposés: ce qui plaît aux uns est trouvé détestable par d'autres. Rien de plus rare que les gens raisonnables. Les plus difficiles à contenter sont de droit ceux qui n'ont jamais rien entrepris, et dont la vue est trop courte pour apercevoir qu'en voulant éviter un léger inconvénient, ils vous précipiteraient dans les plus graves embarras.

Que les fondateurs d'établissements analogues, quels qu'ils soient, comptent donc plus sur la protection divine que sur celle des hommes; qu'ils sachent que si l'œuvre de Saint-Nicolas n'était pas l'œuvre de la Providence, il y a longtemps qu'elle n'existerait plus.

Elle n'avait que trois années d'existence, et ses racines étaient faibles encore, quand est arrivée la révolution de juillet 1830; Saint-Joseph et d'autres œuvres

ont disparu ; il a été donné à Saint-Nicolas de survivre.

Un peu avant la mort de ses premiers et principaux protecteurs, il y a eu dissolution du conseil, changement complet du personnel. La mort de M. de Noailles a laissé l'administration dans de graves embarras : on venait de commencer d'énormes constructions ordonnées par lui ; ces constructions sont restées à la charge d'une œuvre sans ressources, qui pourtant a trouvé du crédit d'une manière inespérée.

Quelques années plus tard ont commencé des soucis d'un autre ordre, qui ont duré pendant quatre ans. On en aura une faible idée quand on saura que la maison de Saint-Nicolas a subi, dans une même année, neuf descentes de justice avec un effrayant appareil ; ensuite est venu un procès en police correctionnelle, en Cour d'appel, et enfin en Cour de cassation. Partout la Providence s'est déclarée pour son œuvre.

Cependant le repos ne lui était pas encore accordé. Ses ennemis ont fait concevoir des doutes sur sa solvabilité, et se sont livrés aux plus actives démarches pour lui faire perdre son crédit ; le mot de banqueroute circulait partout ; c'est de cette époque que date l'acquisition du château d'Issy : c'était là une réponse péremptoire. Cependant il fallait organiser, réparer, meubler pour recevoir les nombreux enfants qui attendaient à la porte.

Tout n'était pas fini : des plaintes exagérées, des calomnies odieuses ont été répandues à l'archevêché, et là encore, pendant quatre années, il y a eu les explications les plus pénibles, qui se sont terminées en l'honneur de Saint-Nicolas. Mgr Affre s'est déclaré le protecteur d'une œuvre, qu'il a proclamée la plus belle de

son diocèse au milieu des enfants réunis à la chapelle. Il y a bien voulu féliciter le supérieur de sa persévérance inébranlable, s'associant ainsi aux marques de satisfaction et de bienveillance que les souverains pontifes Grégoire XVI et Pie IX ont daigné lui faire parvenir.

A l'avènement de la République, l'œuvre de Saint-Nicolas a été environnée d'une protection universelle : les hommes de toute couleur, de tout parti, de toute opinion ont rendu hommage à son but, à son utilité et aux services qu'elle rend.

Dans ce court exposé on a vu à dessein ce que le supérieur a pu souffrir de fatigues pour faire face à tant de difficultés extérieures, au milieu de soucis perpétuellement renaissants ; car il fallait satisfaire à des payements exigibles de 5 à 15,000 fr. par mois, en dehors du courant ; les peines étaient grandes pour trouver des emprunts momentanés, rendus nécessaires par des causes malheureuses et imprévues ; qu'on ajoute à tout cela les travaux quotidiens qu'exige une administration aussi vaste, et les insomnies qui en sont la suite fréquente et nécessaire.

Cependant, dans les crises les plus désespérées, la Providence inspirait quelques amis, qui venaient confier, même sans titre authentique, les sommes nécessaires. Tant de confiance dans ces cruels moments répandait dans l'âme du supérieur un baume suave ; elle le consolait de l'abandon de tant d'autres, qui, en des jours plus heureux, lui auraient proposé toute leur fortune.

Aussi, au milieu de tant de chagrins, n'a-t-il pas oublié que, dans tous les siècles, les persécutions ont été l'apanage de la bienfaisance et du dévouement. Il

ne perdit pas un instant le sang-froid et le courage, mettant sa confiance en Dieu, et dans la protection de la sainte Vierge, travaillant nuit et jour à son œuvre au milieu de toutes les privations.

Ce qu'on a retracé rapidement ici des tribulations passées, est dans le but d'aguerrir les successeurs contre celles qui pourraient survenir dans la suite, et de démontrer que Dieu seul en a fait triompher, car dans les tribulations on trouve peu d'appui près des hommes. Enfin, encore une fois, on s'est principalement proposé, en publiant tous ces détails, d'encourager les personnes charitables qui voudraient entreprendre une œuvre de ce genre, en leur en faisant connaître le mécanisme.

L'administration de Saint Nicolas sait, par expérience, que les institutions les plus honorables sont peu disposées à communiquer leurs plans financiers et le fond de leurs opérations. Les fondateurs d'œuvres nouvelles verront, d'après le tableau de la dépense approximative (page 21), à combien doit revenir à Paris l'entretien complet d'un enfant de 8 à 12 ans de l'un ou l'autre sexe. Rien de plus facile ensuite que de régler le taux de la pension nécessaire en raison des différences locales, des articles de dépense supprimés, réduits, ou laissés à la charge des familles. C'est encore un moyen de faire discerner dans les entreprises qui seraient proposées, celles qu'un pur dévouement inspire, d'autres où la spéculation ou l'ostentation pourraient avoir leur part.

La moisson est grande ; le bien peut se faire dans une mesure pleine de consolation. Ce n'est pas la faute du supérieur de Saint-Nicolas, s'il exerce encore une sorte de monopole faute de concurrents à Paris.

Nous le répétons : qu'on nous donne des maisons et le premier mobilier pour 500 enfants, et nous prendrons pour ceux de 3 à 6 ans, 10 fr. par mois, et pour les autres, jusqu'à 12 ans, 20 fr. par mois, tous frais compris, beaucoup moins cher que ce qu'ils coûtent dans la famille à Paris ; nous prenons l'engagement, en même temps, de leur faire donner les soins d'éducation et d'instruction des pensions où le prix est du double. A ce point de vue d'économie, nous le déclarons avec empressement, les congrégations religieuses composées de personnes qui se dévouent sans rémunération terrestre, pourraient facilement nous surpasser encore.

L'œuvre de Saint-Nicolas a été préconisée par les économistes les plus distingués, tels que MM. Amédée Hennequin, Charles Dupin, Jules de Tournefort, Gabriel du Bouchage, Boulanger, Théodore Fix, de Gérando, le président du Consistoire helvétique, etc., etc. ; elle a été citée avec éloge dans les rapports des inspecteurs étrangers d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande, de plusieurs savants docteurs d'Oxford, etc., etc., tous étonnés qu'une institution de cette importance ait pu prendre un tel développement, non-seulement sans l'appui des autorités civiles et religieuses, mais au milieu des persécutions et des embarras de toute nature.

Il est permis d'espérer que de tels suffrages finiront par être entendus et que la protection, universelle aujourd'hui, deviendra efficace par les secours qu'elle obtiendra à l'œuvre, afin de lui permettre de s'étendre encore. Depuis vingt-deux ans, rien n'a été négligé pour lui attacher des bienfaiteurs ; mais, jusqu'à ce jour, on n'a pas dépassé le nombre de six cents.

Six donnent de 60 à 100 fr. par an.

Vingt de 25 à 50 fr.

Cent de 15 à 20 fr.

Cent de 10 à 12 fr.

Les autres de 5 à 6 fr.

Les secours obtenus depuis 1836 peuvent se résumer ainsi, terme moyen :

Du 1^{er} janvier 1836 au 1^{er} janvier 1849, par an :

Dons.	6,045 fr.
Souscriptions.	6,245
Subventions de l'État.	320

TOTAL. 12,608 fr.

Du 1^{er} janvier 1836 au 1^{er} janvier 1847, par an, terme moyen :

Quêtes. 4,186 fr.

La dernière quête a eu lieu en 1846; ainsi, avant 1846, le total des sommes versées par la charité était de. 16,794 fr.
par an, terme moyen.

Cette somme concourt à compenser la réduction de 60 fr. faite aux enfants complètement orphelins sur le prix de la pension.

Quelques personnes seront peut-être frappées de l'exiguité de ces secours, comparés à ceux qui affluent sur d'autres œuvres. Toutefois, c'est ici une remarque que l'on fait, et non un reproche que l'on se permet: la souscription étant une pure aumône, rien n'est exigible. On a renoncé depuis longtemps aux sermons de charité pour motifs particuliers.

L'œuvre n'a jamais eu recours, jusqu'à présent, à des loteries, à des concerts, etc. ; du reste, les recettes de toute nature sont publiées dans le compte rendu annuel.

On le répète une dernière fois, l'œuvre de Saint-Nicolas n'est pas seulement une œuvre religieuse, elle est aussi une œuvre sociale, et s'applique à sauver ceux qui sont exposés aux plus grands périls. Combien sont arrêtés dans les projets du crime, en se figurant le regard courroucé d'un père, les reproches d'un oncle, les larmes d'une sœur ? Mais celui qui ne connaît pas de famille, qui voit dans la classe supérieure de mauvais exemples, et trop souvent absence totale de pratiques religieuses, n'est-il pas porté à se dire : « Ils ont de l'instruction et ils n'ont pas de foi : il n'y a donc pas d'éternité ? Je suis malheureux, je veux changer de position ; et si je ne réussis pas en donnant la mort aux autres, il sera toujours temps de me la donner à moi-même. » — Cette pensée, qui s'est tant de fois réalisée, ne doit-elle pas suffire pour assurer un intérêt secourable à de petits infortunés, tandis qu'on peut encore leur inspirer des sentiments généreux ? La charité la plus utile n'est-elle pas celle qui s'applique à l'éducation des pauvres ?

Ces malheureux, accoutumés de bonne heure à la dégradation, deviennent comme nécessairement vicieux, et presque toujours malfaiteurs ; d'abord incapables de toute occupation sérieuse, ils traînent leur déplorable existence dans la fange de toutes les mauvaises habitudes ; ils finissent par déclarer la guerre à la société, et se jettent avec frénésie dans les émeutes,

qui leur offrent la perspective du pillage. Ils ne connaissent plus d'autre loi que celle de la force : les fers, la mort même n'ont rien qui les effraie ; ils discutent le crime, déclarent l'assassinat vertu civique, et aspirent à l'immortalité de l'échafaud.

On frémirait si l'on pouvait connaître le détail de tous les pièges dont la jeunesse est environnée. Qu'on sache qu'elle est à la solde des plus détestables passions qui se la disputent. Qu'opposer à ce torrent de feu ?

La religion seule peut opérer un miracle, en préservant cette jeunesse de la pauvreté et de l'ignorance : en lui inspirant la crainte de Dieu, elle étouffera les germes de la dépravation.

Qu'on prenne pour ainsi dire les enfants au berceau, la charité les guidera et les soutiendra jusqu'à la tombe. La naissance d'un enfant ne sera plus regardée comme un malheur par des parents indigents. Cet enfant fera leur joie dans le jeune âge, leur consolation et leur soutien dans leur vieillesse.

Dans beaucoup de lieux, dans bien des circonstances, on doit conseiller de garder les enfants en famille ; mais dans un pays où la foi est affaiblie, où les croyances religieuses sont l'objet du mépris ou de la risée d'un peuple qui se croit civilisé parce qu'il ne croit à rien, n'est-il pas important de lui enlever ses enfants pour les lui rendre fils soumis et vertueux ?

Il est permis de parler de ces projets. Le Dieu de miséricorde nous accordera peut-être un jour la consolation de les réaliser. La tâche est difficile, le succès rarement complet ; mais le bien incomplet est déjà un bienfait. Empêcher le mal, n'est-ce pas déjà un

bien? La charité soutiendra, doublera le zèle des hommes que leurs principes religieux doivent rendre sympathiques à une telle œuvre. Quant à ceux que la foi chrétienne n'a pas encore visités, il est impossible qu'ils ne comprennent pas que, dans le seul intérêt de l'ordre social, l'application des doctrines pures, de sages enseignements, des pratiques régulières et morales, sont de nos jours la seule garantie contre le débordement des crimes qui, chaque jour, souillent et épouvantent le monde.

Ce 17 septembre 1849.

